

Le **Petit Journal** d'**Auvillar**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°41
DÉCEMBRE 2024



*Merci
pour tout !*



Auvillar



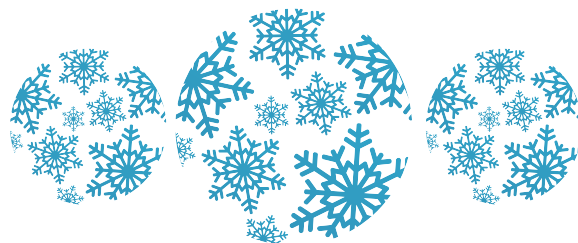
**Olivier Renaud, Maire
et l'ensemble du Conseil Municipal**

vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année
et vous convient à la traditionnelle

CÉRÉMONIE DES VŒUX

**Samedi 11 janvier 2025 à 11 heures
à la salle des fêtes d'Auvillar.**

**Cette cérémonie sera l'occasion de témoigner
notre reconnaissance et nos remerciements
à Viviane, pour ses 43 ans de carrière
au service des Auvillaraises et Auvillarais et des élus.**





L'année 2024 se termine et Auvillar, notre cher village, a continué à vivre au rythme des multiples animations et promotions touristiques mais aussi d'événements moins joyeux.

2024 a en effet été marquée par le décès accidentel de notre employé municipal, **Jérôme TAMIETTI**.

Un amoureux d'Auvillar qui respirait la joie de vivre et qui était très investi pour son village natal. Son humour, sa gentillesse, sa courtoisie en faisaient un être tellement attachant pour nous tous. Nous savons combien ce départ a laissé un vide abyssal à sa famille, à ses collègues et à ses proches.

M^{me} Clotilde LUCIEN a souhaité à son décès léguer à la commune d'Auvillar sa maison d'habitation et son jardin. L'ensemble des élus et des Auvillalais lui sont extrêmement reconnaissants pour ce geste très généreux envers la collectivité. La vente de ce bien sera affectée au financement de futurs projets et équipements pour la commune.

Vos élus continuent à préparer l'avenir pour faire face aux défis majeurs qui nous attendent dans les prochaines années :

Après les dossiers de sobriété énergétique, éclairage public et bâtiments communaux, **place à l'acquisition de réserve foncière** pour sécuriser des équipements (écoles, commerces) et favoriser l'accueil de nouveaux habitants, indispensables à l'avenir du village et à son développement.

L'achat de la parcelle à l'entrée du village, à proximité de la pharmacie, a permis de créer les conditions de **maintien du cabinet dentaire**, et ainsi aux dentistes de s'agrandir pour satisfaire davantage de patients.

L'acquisition de **l'immeuble « Rusyn »** ancienne boucherie, situé en face de l'épicerie, va permettre de créer trois logements pour répondre au besoin d'accueil de nouvelles familles et d'installer au rez-de-chaussée **plusieurs commerces de bouche**.

Les négociations pour l'acquisition de **la propriété « Rouillon »**, immeuble de caractère situé en face de La Poste au milieu d'un parc arboré, arrivent à leur terme.

C'est un projet majeur pour l'avenir d'Auvillar. Il est intégré au dispositif national « Village d'Avenir ».

Sont à l'étude, des logements inclusifs seniors, des logements classiques, une crèche, l'intégration d'un nouveau bureau de Poste, l'ouverture du parc au public, aire de jeux, théâtre de verdure et le déplacement de notre mairie, permettant de libérer du foncier dans le centre ancien pour des activités de restauration ou autres.

L'espace public du centre historique pourra être rendu aux piétons.

En décembre, deux importants chantiers **démarrent** sous maîtrise d'ouvrage de la CC2R. **Les travaux du futur Musée de la faïence et de la batellerie et la création de l'espace de co-working** (tiers lieu). En 2025 suivront la création de **deux courts de Squash supplémentaires et d'un terrain de Paddle couvert**.

Ce sont des **équipements majeurs** pour notre territoire, qui sauront dynamiser et amener de l'activité dans notre village.

Côté finances, vos élus ont décidé encore cette année, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales. Dans un budget communal de plus en plus contraint, nous arrivons à investir grâce à des niveaux de subventions élevés.

En juillet, la commune d'Auvillar a obtenu **le Trophée d'Argent au classement des villes et villages fleuris**. Un très grand Bravo à nos personnels engagés au quotidien pour entretenir et embellir Auvillar.

Le 04 septembre j'ai eu l'honneur d'assister à la remise des **Palmes Académiques** au grade de chevalier, à M^{me} Christine MAC ALLISTER, pour son bénévolat engagé au service des écoles. Une distinction bien méritée !

Je veux croire que notre village offre une qualité de vie paisible, beaucoup de nos aînés parviennent à rester habiter à leur domicile. Je viens de célébrer il y a quelques semaines, le **centenaire d'une 5^{ème} Auvillaraise**, certes, jusqu'à ce jour la performance est réservée aux femmes, mais bon, quelques Auvillarais s'approchent doucement du podium !

Nous avons une autre richesse à Auvillar, c'est notre tissu associatif. Sachons l'encourager, l'épauler et simplement le remercier en participant régulièrement aux nombreuses animations proposées et aux marchés. Vos élus soutiennent ces précieux bénévoles. Pour Auvillar c'est un ciment primordial du vivre ensemble qui contribue à attirer les visiteurs, touristes et marcheurs de plus en plus nombreux. **MERCI ET BRAVO à vous tous** pour toutes ces belles manifestations.

Nous aurons une pensée particulière pour **Elsie UNDERWOOD**, qui a tenu la boutique Chamarel Créations rue de l'Horloge, membre très active de l'Asceau qui est à l'origine du QUIZZ, de l'animation pour Halloween, mais aussi pour **Raymonde DASSONVILLE** et **Sylvie LACARRIÈRE-CLÉDE**, bénévoles de l'association des Amis du Vieil Auvillar, pour **Claude MADAULE** (« le maire du Port ») et pour **Jean-Bernard LATRILLE**, anciens conseillers municipaux qui ont eux aussi œuvré auprès de plusieurs associations.

L'équipe du personnel municipal continue à évoluer en 2024 avec le recrutement de deux nouveaux agents au service technique, **Mathieu KUBIAK** et **Manuel VARGAS**.

Comme indiqué lors des vœux de 2024, **Viviane FALC**, notre secrétaire de mairie « historique », **fait valoir ses droits à la retraite au 31.01.2025**. **Madame Carine ABEILLÉ**, originaire d'Auvillar, assurera son remplacement. Nous souhaitons à ces trois nouveaux agents pleine réussite dans leur fonction.

Je profite de cet édito pour réaffirmer notre soutien plein et entier à nos commerçants et hébergeurs, mais aussi rappeler le contrat « moral » qui nous lie.

La Municipalité insuffle une dynamique et met en place les conditions pour un bien-vivre et une attractivité optimale d'Auvillar. En retour nous souhaitons un engagement de tous, plein et entier pour la satisfaction de la population permanente ou de passage.

Les fêtes de fin d'année approchent, je vous invite à faire **vivre nos commerces et agriculteurs locaux**. Sachons partager ces moments de repos privilégiés en famille et entre amis. Noël est le temps des cadeaux mais aussi de la solidarité. Je me permets de vous associer à ma pensée pour les Auvillaraises et Auvillarais qui profiteront un peu moins de ces fêtes du fait de la maladie ou de la solitude.

Au nom de l'ensemble des élus, je vous souhaite à toutes et à tous un très joyeux Noël, et nous vous donnons rendez-vous **le 11 janvier 2025 à 11H00 à la salle des fêtes** pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Cette cérémonie sera l'occasion de témoigner notre reconnaissance et nos remerciements à Viviane pour ses 43 ans de carrière au service des Auvillaraises, Auvillarais et des élus.

Très amicalement,
Olivier RENAUD

Numéros utiles

Mairie : 05 63 39 57 33
Mail : mairie-auvillar@info82.com
HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Lundi - mardi : 8h-12h
Mercredi : 8h-12h et 14h-17h30
Jeudi-vendredi : 8h-12h
Samedi : 9h-12h

École maternelle : 05 63 39 01 93

École élémentaire : 05 63 39 60 55

Cantine : 05 63 32 45 36

www.auvillar.fr

Création-Réalisation :
GraphiK.a

Crédits photos :
Mairie d'Auvillar, Associations.

Délibérations

du Conseil Municipal

Les comptes-rendus exhaustifs des conseils municipaux sont consultables en mairie, aux heures d'ouverture.

SÉANCE DU 17 JANVIER 2024

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. Daniel NOYRIGAT a donné procuration à Monsieur Olivier RENAUD

M. Thierry DUSSAC a donné procuration à M. Jean-Michel MONESTES

PERSONNEL COMMUNAL - PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT :

Monsieur le Maire propose, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat de nos agents communaux, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, selon les modalités suivantes :

Les bénéficiaires et conditions d'attribution

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023,
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La détermination du montant

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires, en janvier, selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat alloué
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

GÎTE D'ÉTAPE COMMUNAL - CHANGEMENT DE TARIF :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de porter le coût de la nuitée à 17,78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER le prix de la nuitée à 17,78 € à compter du 1er avril 2024.

GÎTE D'ÉTAPE COMMUNAL - CHANGEMENT DE TARIF :

Monsieur le Maire propose de fixer ainsi qu'il suit la tarification du gîte, pour les contrats de location signés à compter de ce jour.

	MOYENNE SAISON	BASSE SAISON
2 nuitées	650 €	600 €
3 nuitées	800 €	750 €
4 ou 5 nuitées	1 000 €	950 €
6 ou 7 nuitées	1 500 €	1 300 €
Nuitée supplémentaire	200 €	150 €

Durée minimale de location : 2 nuitées

Taxe de séjour : 0.72 €/nuitée/personne

Ménage : Forfait de 120 €

Caution : 300 euros

Location draps, linge de maison et de toilettes pour le séjour : 10 €/personne :

Chauffage compris dans le prix

Accès internet WIFI gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

LEGS DE M^{ME} CLOTILDE LUCIEN À LA COMMUNE :

VU le courrier en date du 2 décembre 2023 de Maître Jean-Jacques BOUÉ, Notaire à Valence d'Agen, par lequel il informe la commune de la décision de M^{me} Clotilde LUCIEN, aux termes de son testament en date du 5 mai 2023, de léguer à la commune sa maison avec terrain, cadastrée ZE 15, ainsi que l'ensemble des biens meubles et objets mobiliers qui y sont entreposés,

CONSIDÉRANT que la commune a la capacité d'accepter ce legs conformément aux souhaits de la légataire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER le legs consenti par Madame Clotilde LUCIEN au profit de la COMMUNE D'AUVILLAR aux termes de son testament authentique en date du 5 mai 2023.

- D'INSCRIRE ce legs dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAUTAIRE EXCEPTÉ SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (UX et 1AUX) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 12 novembre 2015, le transfert de compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, est effectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-2 du code de l'urbanisme, cette modification des statuts entraîne de plein droit la gestion de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU).

Toutefois, l'article L 213-3 du code de l'urbanisme permet de déléguer aux communes tout ou partie du droit de prémption. Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) lors du conseil communautaire du 6 décembre 2023 et l'instauration du DPU, la Communauté de Communes des Deux Rives a délégué l'exercice du DPU aux 28 communes hors zones UX et 1AUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER la délégation de la Communauté de Communes des Deux Rives pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU), sur les zones U et AU à l'exception des zones UX et 1AUX.

- DE DONNER délégation à Monsieur le Maire pour l'exercice du droit de prémption au profit de la commune.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT FORÊT-BOIS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que L'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée est une association d'élus qui fédère à ce jour plus de 800 collectivités.

L'équipe d'experts forêt-bois est au côté des collectivités pour répondre aux questions et leur apporter un accompagnement technique sur différentes thématiques, telles que le risque incendie, l'environnement, le bois-construction, le bois-énergie, la structure foncière, la gestion des forêts...

Pour profiter de cet avantage, il est préférable que la Commune désigne un référent « forêt-bois » qui deviendrait l'interlocuteur privilégié et pourrait à ce titre obtenir des informations personnalisées et faire remonter facilement tout besoin de la commune en la matière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE Monsieur Jean-Michel MONESTES, en qualité de référent forêt-bois auprès de L'Union Régionale des Collectivités Forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

ALIÉNATION IMPASSE QUARTIER DU PORT :

VU l'enquête publique portant sur la mise en place de la procédure d'aliénation d'une partie d'une impasse Quartier du port, d'une superficie de 26m²,

CONSIDÉRANT que cette impasse est encadrée au nord par les parcelles cadastrées B55, B1405 et B53 et au sud par les parcelles B62, B1545, appartenant à Monsieur Yannick SAINCTAVIT et madame Marie BENAC,

VU la demande en date du 6 Octobre 2023 par laquelle Monsieur Yannick SAINCTAVIT et de Madame Marie BENAC confirment leur souhait d'acquérir une partie de ladite impasse, reconnue impraticable pour les véhicules de transports et toutes sortes de véhicules vu son étroitesse,

VU que la commune ne se charge pas de l'entretien de cette partie de l'impasse qui est utilisée uniquement par les seuls propriétaires Monsieur SAINCTAVIT et Madame BENAC,

VU que cette parcelle d'une superficie de 26m² ne représente aucune utilité pour la commune,

VU le rapport du commissaire enquêteur, en date du 21 novembre 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation du bien et prononce son déclassement du domaine public communal
- AUTORISE la cession par la commune d'AUVILLAR de ladite parcelle au profit de Monsieur SAINCTAVIT et Madame BENAC.
- DÉCIDE que cette cession interviendra au prix de 200 € et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » - OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) – CONVENTION :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2023, la Communauté de Communes des Deux Rives a approuvé la signature de la convention cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».

Cette opération prévoit plusieurs périmètres d'intervention dont l'un d'entre eux est situé sur la commune d'Auvillar. A ce titre, l'assemblée se doit d'approuver ladite convention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention Opération de Revitalisation du territoire programme 2023 à 2028, dans le cadre du programme « Petites villes de demain »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

M. Philippe SAINT-MARTIN a donné procuration à M. Joël CHEVALIER

M. Jean-Claude RAFIN a donné procuration à M. Jean-Michel MONESTES

M. Daniel NOYRIGAT

GARDERIE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS /TOUSSAINT/ HIVER - TARIF :

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission « scolarité », suggère à l'assemblée à compter des vacances d'hiver, et pour les vacances de printemps et de la Toussaint, de mettre en place un service supplémentaire de garderie.

Ce service serait proposé en priorité aux enfants scolarisés à l'école maternelle d'Auvillar, car la Communauté de Communes des Deux Rives offre aux enfants de l'élémentaire une solution d'accueil, le centre de loisirs de Gâches.

Cette garderie aurait lieu à l'école maternelle de 7h30 à 18h00 et en 2024 serait proposée une semaine pendant les vacances d'hiver (19 au 23 février), de printemps (08 au 12 avril) et de Toussaint (21 au 25 octobre).

Le tarif journalier serait de 20 € par enfant, quelle que soit leur heure d'arrivée et de départ.

La garderie serait encadrée par le personnel communal.

L'inscription de l'enfant se ferait à l'avance via le logiciel « enfance » avec un pré paiement.

Les parents pourront sélectionner un ou plusieurs jours de garderie et devront apporter le repas du midi, le goûter ainsi qu'un change.

La commune se réserverait le droit d'annuler la garderie dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment d'enfants. Les parents seront prévenus suffisamment à l'avance. Le montant payé serait alors recredité sur le portail « enfance ».

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place d'un service de garderie d'une semaine durant les vacances de Printemps, Toussaint, Hiver.
- FIXE à 20 € le tarif journalier par enfant, quelle que soit leur heure d'arrivée et de départ. Le paiement comme la réservation se feront via le logiciel « enfance ».

- FIXE les horaires d'accueil des enfants de 7h30 à 18h du lundi au vendredi

DÉLIBÉRATION 2024 - 01 - 12

CRÉATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE D'UN CONTRAT P.E.C :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'agent polyvalent chargé d'intervenir principalement à l'école et au gîte, dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE la création d'un poste d'agent polyvalent à compter du 7 février pour une durée de 12 mois, dans le cadre du dispositif « Parcours Emplois Compétences ». Le contrat pourra être renouvelé, après accord du prescripteur.
- PRÉCISE que la durée du travail est fixée à 20 heures hebdomadaires, (temps de travail annualisé).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec la personne recrutée
- FIXE la rémunération sur la base minimale du SMIC.

QUESTIONS DIVERSES :

Distribution des pièges à frelons :

Un message sera diffusé très prochainement sur les réseaux sociaux pour rappeler à la population que les dimanches 25 février et 3 mars 2024, auront lieu Place de la Halle, lors du marché dominical, deux ateliers « construction de son piège à frelons », avec un « cône » offert par la Municipalité.

SÉANCE DU 14 MARS 2024

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Mme Isabelle GELDHOF JUPON a donné procuration à Monsieur Vincent MADAULE.

Madame Nathalie SALAÛN a donné procuration à Madame Sarah SOURBIER DELBREL.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2023-51 en date du 23 Octobre 2023 relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) par la commune à partir de l'exercice 2023.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document des données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2023 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Philippe SAINT-MARTIN en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Monsieur Philippe SAINT-MARTIN, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2023 du budget principal dressé par Monsieur le Maire et Madame Marie-Josée LEZIN, comptable de la collectivité.

Le compte financier unique pour le budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	- 952 344.97 €
Recettes	1 083 369.31 €
Bilan exercice	131 024.34 €
Excédent antérieur reporté (002)	99 697.08 €
Résultat de fonctionnement	230 721.42 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	-707 840.79 €
Recettes	772 297.76 €
Bilan exercice	64 456.97 €
Déficit antérieur reporté	-202 088.66 €
Résultat d'investissement	-137 631.69 €
Total reste à réaliser Dépenses	-179 428,00 €
Total restes à réaliser Recettes	178 714,00 €
Bilan Restes à réaliser exercice	-714,00 €

Excédent de résultat reporté (002)	92 375.73 €
---	--------------------

Après présentation du CFU 2023 du budget principal, Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte financier unique 2023 du budget principal.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 :

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2023 en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 230 721.42 €
- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de 137 631.69 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 179 428.00 €
- en recettes pour un montant de 178 714.00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 138 345.69 €

Monsieur le maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, compte tenu des restes à réaliser, de la façon suivante :

- en réserve de la section d'investissement pour la couverture du besoin de financement au compte 1068 (recette) pour 138 345.69 €
- en report de fonctionnement au compte 002 (excédent) pour 92 375.73 €
- en report du résultat d'investissement au compte 001 (déficit) pour 137 631.69 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de monsieur le maire.

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT :

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet affecté au secrétariat,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'INSCRIRE au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} Juillet 2024 :
- DE L'AUTORISER à recourir à un agent contractuel, dans la mesure où la commune compte moins de 1000 habitants, conformément à l'article L.332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique.

L'agent devra justifier de la possession de diplômes et d'une expérience significative sur un emploi similaire. La rémunération de l'agent pourra être calculée sur la base d'un indice brut en référence à la grille indiciaire du grade en fonction de l'expérience de l'agent.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées
- CHARGENT Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent
- DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de cet agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Nombre d'emploi	Cadre d'emploi	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Rédacteur	Secrétariat de mairie	35 heures hebdomadaires

TOUR DE L'HORLOGE - RÉFECTION DE LA TOITURE - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection de la toiture de la tour de l'horloge, monument historique inscrit, dont le montant a été estimé par l'entreprise CORD'SYSTEM à 24 090.00 € HT.

Ces travaux, inscrits sur la programmation de travaux 2024 de la DRAC Occitanie, pourraient être financés de la façon suivante :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet présenté
- APPROUVE le devis de travaux présenté par l'entreprise CORD'SYSTEM
- APPROUVE le plan de financement
- SOLLICITE une aide financière de l'Etat (DRAC Occitanie), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes des Deux Rives.

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération	24 090.00 €	Etat DRAC 20%	4 818.00 €
		Conseil Régional 20%	4 818.00 €
		Conseil Départemental 20%	4 818.00 €
		CC2R 20%	4 818.00 €
		Autofinancement 20%	4 818.00 €
TOTAL	24 090.00 €	TOTAL	24 090.00 €

GARDERIE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES - MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCÈS :

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission « scolarité » et vu le retour d'expérience sur les vacances de février, suggère à l'assemblée de modifier les conditions d'accès au service de garderie.

Pour rappel, ce service était proposé jusqu'alors au tarif de 20 € la journée et réservé en priorité aux enfants scolarisés à l'école maternelle d'Auvillar.

Pour faciliter l'accès au service, il est proposé à compter des vacances de printemps :

- de ramener le tarif à 10 € par jour et par enfant, quelle que soit leur heure d'arrivée et de départ.
- d'accueillir les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire.

L'inscription de l'enfant se fera toujours à l'avance via le logiciel « enfance » avec un pré paiement.

Les parents pourront sélectionner un ou plusieurs jours de garderie et devront apporter le repas du midi, le goûter ainsi qu'un change.

Une date limite d'inscription sera fixée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tarif journalier fixé à 10 €
- AUTORISE l'accueil à la garderie des enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école primaire d'AUVILLAR.

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET COLLECTIF - EXERCICE 2022 :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes vient de faire parvenir en mairie les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et collectif, pour l'exercice 2022, qui ont été approuvés par l'assemblée de la Communauté de Communes des Deux Rives lors de la séance du 6 décembre 2023.

Ces rapports ont pour objectif principal de donner toute transparence au fonctionnement de ce service par une information précise sur la qualité et la performance du service et sont destinés à l'information des usagers.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales il appartient à Monsieur le Maire de présenter ces documents à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE acte de la présentation effective de ces deux rapports en séance du conseil.

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Monsieur Jean Claude RAFIN a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MONESTES

Madame Isabelle LATRILLE a donné procuration à Monsieur Philippe SAINT MARTIN

Monsieur Alain ARNOSTI a donné procuration à Monsieur Gilles COMPAGNAT

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter les taux d'imposition des quatre taxes directes locales et propose, **afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables, de ne pas augmenter les taux de fiscalité.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32.77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 24,92%
- Taxe d'habitation (TH) : 4,07 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 8.54 %

AUTORISE monsieur le maire à signer l'état 1259 notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

BUDGET PRIMITIF 2024 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition des membres de la commission « vie associative », Monsieur le Maire suggère à l'assemblée d'approuver le montant des subventions 2024 allouées aux associations, conformément au tableau ci-dessous :

	Montant alloué 2024	Observations
1167° MEDAILLES MILITAIRES AUVILLAR VALENCE	90 €	
A.C.C.A - STE DE CHASSE	1 700 €	
AMICALE DU PERSONNEL DE LA CC2R	3 200 €	
AMIS DU VIEIL AUVILLAR	3 500 €	
AMIS DE GREZAS	100 €	
ARPA 47 - PROTECTION DES ANIMAUX	600 €	
AUVILLAR EN FÊTE	2 000 €	
CLUB DE L'AGE D'OR	500 €	
AUVILLAR EN MUSIQUE	2 500 €	
CROIX ROUGE	800 €	
DONNEURS DE SANG	100 €	
FEDERATION NATIONALE ANDRE MAGINOT	150 €	
FNACA	100 €	
FOOTBALL CLUB DES DEUX RIVES 82	4 000 €	Subvention exceptionnelle
HALLE AUX GRAINS	300 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	2 000 €	
PIEGEURS AGRÉÉS	50 €	
PREVENTION ROUTIERE	400 €	
RETRAITÉS AGRICOLES	50 €	
SAINT NOÉ	5 500 €	
SECOURS POPULAIRE	500 €	
S.F.A. CONTACTS FRANCO-ALLEMAND	3 000 €	Subvention exceptionnelle
SOINS PALIATIFS	100 €	
SQUASH	900 €	
UNION SPORTIVE AUVILLARAISE PÉTANQUE	1 500 €	
AUVILLAR IAIDO RYU	350 €	
PASSEUSES PASSEURS DE MOTS	500 €	

VCCA	500 €	Subvention exceptionnelle
LES JOYEUX SCULPTEURS	200 €	
LES TONTONS FONT LEUR CINEMA	5 000 €	Subvention exceptionnelle
S/TOTAL	40 190 €	
AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA REFECTION DE LA FACADE DE LEUR HABITATION	2 810 €	
TOTAL	43 000 €	

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE les subventions allouées aux associations.

Les élus ayant des responsabilités de président, trésorier ou secrétaire d'association, n'ont pas participé au vote octroyant une subvention à leur association.

COMMUNE D'AUVILLAR - BUDGET PRIMITIF 2024 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants,

VU l'article L.5214-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 25 mars 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2024 présenté par monsieur le maire, qui s'élève en dépenses et en recettes, compte-tenu des résultats reportés à :

- Section de fonctionnement 1 157 630.73 €

- Section d'investissement 682 610.42 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

LEGS DE M^{me} Clotilde LUCIEN – VENTE DU BIEN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 20 mars 2024 la commune est propriétaire du bien immobilier cadastré ZE N°15, soit l'habitation et 1ha 77a 60ca de terre, légué par madame Clotilde LUCIEN à la Commune.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de réfléchir au devenir de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de mettre en vendre l'ensemble immobilier au prix de 75 000 € minimum.

- CHARGE Monsieur le Maire de diffuser l'annonce

ÉCLAIRAGE PUBLIC - ÉQUIPEMENT LED - PROGRAMME 2024 - DEMANDE DE SUBVENTION À LA CC2R :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée son engagement à poursuivre sur la mandature son action en matière de développement durable et propose en 2024 de remplacer 40 luminaires énergivores supplémentaires.

Le montant des travaux s'élève à 38 486 € HT et le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	38 486.00 €	SDE 300€/point lumineux	9 000.00 €
		SDE 40% de l'investissement	15 394.00 €
		CC2R	6 396.00 €
		Autofinancement 20%	7 696.00 €
TOTAL	38 486.00 €	TOTAL	38 486.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à approuver le devis des travaux de l'entreprise SAS JM LANIES d'un montant de 38 486.00 € HT, conformément à l'article 142 de la loi ASAP N°2020-1525 et le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022.

- SOLLICITE une subvention de la Communauté de Communes des Deux Rives la plus élevée possible.

ÉGLISE SAINT PIERRE - RESTAURATION DE TROIS TABLEAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée, dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien de son patrimoine mobilier,

- DE RESTAURER :

- Le tableau « Saint Famille » (nettoyage et l'enlèvement partiel des repeints et mastics)
 - Le tableau « Saint Evêque ou Saint Clair guérissant les aveugles » (cadre)
 - Le tableau « Le christ enfant et Saint Jean-Baptiste enfant » (dépeussierage, fixation des soulèvements, changement du châssis
- DE CONFIER la restauration du tableau « Saint Famille » à l'Atelier du Lauragais. Le montant des travaux est estimé à 8 040 € HT.
- DE CONFIER la restauration du tableau « Saint Clair guérissant les aveugles » à l'entreprise MALBREL CONSERVATION. Le montant des travaux est estimé à 2 499 € HT.
- DE CONFIER la restauration du tableau « Le Christ enfant et Saint Jean-Baptiste enfant » à l'Atelier du Lauragais,. Le montant des travaux est estimé à 4 130 € HT.
- DE SOLLICITER les subventions auprès de l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes des Deux Rives,
- D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'opération	14 469.00 €	Etat DRAC 25%	3 617.00 €
		Région 20%	2 893.00 €
		Conseil Départemental 20%	2 893.00 €
		CC2R	2 173.00 €
		Autofinancement	2 893.00 €
TOTAL	14 469.00 €	TOTAL	14 469.00 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT les propositions de monsieur le maire.
- APPROUVENT le plan de financement
- SOLLICITENT une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil départemental et de la Communauté de Communes des deux Rives.

SERVICE D'AIDE A L'ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2023 le SDE n'exerce plus pour la commune la prestation en matière d'entretien d'éclairage public, la compétence « éclairage public » ne lui ayant pas été transférée.

Monsieur Gilles COMPAGNAT, Adjoint en charge du dossier, présente le contrat négocié avec l'entreprise LANIES.

Ce dernier a comptabilisé 324 foyers lumineux répartis et chiffrés conformément à l'annexe jointe, soit une rémunération totale annuelle de 5 988.84 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide:

- D'APPROUVER les conditions financières présentées par l'entreprise LANIES soit une rémunération totale annuelle de 5 988.84 € .
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la convention d'entretien de l'éclairage public pour la période de trois ans.

TRAVAUX ÉGLISE SAINT PIERRE – TRANCHE 5 - DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le maire expose à l'assemblée que suite à la dernière réunion à l'église Saint Pierre avec les différents partenaires, les travaux restant à réaliser sur l'édifice, à savoir la restauration de la crypte et de la sacristie, viennent d'être chiffrés.

Leur montant a été estimé par l'architecte du patrimoine , Gaëlle DUCHENE, à 129 379.94 € HT.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la DRAC (40%), du Conseil Départemental (40% de la participation de l'Etat, soit 16% de l'opération -hors honoraires) et de la CC2R (50% de la part restant à la charge de la commune).

Comme pour tout projet, la Commune doit s'engager à financer à minima 20% des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet présenté
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes % du montant de l'opération	
Restauration crypte et chapelle du trésor	73 917.50 €	Etat DRAC 40%	51 751.98 €
Restauration sacristie	47 345.00 €	Conseil Départemental	19 402.00 €
Honoraires phase 2	5 692.19 €	CC2R 22.50%	29 112.98 €
SPS	2 425.25 €	Autofinancement 22.50%	29 112.98 €
TOTAL	129 379.94 €	TOTAL	129 379.94 €

- SOLLICITE des subventions auprès des différents partenaires
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

TRAVAUX BOULODROME - PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les licenciés du club de pétanque « Union Sportive Auvillar Pétanque », 45 à ce jour, pratiquent depuis un an sur les terrains à l'entrée du village.

Les dirigeants souhaiteraient, pour le bon fonctionnement du club, engager une deuxième tranche de travaux, dont le montant est estimé à 19 540.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet présenté
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Plantations	1 960.00 €	CC2R 35%	6 869.00 €
Conteneurs	17 580.00 €	Conseil Départemental 30%	5 862.00 €
		Autofinancement 35%	6 369.00 €
TOTAL	19 540.00 €	TOTAL	19 540.00 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes des Deux Rives.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACCUEIL DE DEUX EPR 2 SUR LE SITE DE GOLFECH :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du conseil communautaire du 11 mars 2024, ses membres ont renouvelé la confiance de la Communauté de Communes des Deux Rives à la filière nucléaire et se sont prononcés en conséquence pour l'accueil de deux EPR de 3^{ème} génération.

Monsieur le Président de la CC2R invite les maires du territoire à soumettre la motion à l'approbation de leurs élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la motion, annexée à la présente délibération.

PERMIS DE LOUER – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE ENTRE LA CC2R ET LA COMMUNE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par délibération n°2024CC8-5-16 le conseil communautaire a instauré le régime d'autorisation préalable de mise en location, autrement appelé « permis de louer » sur une partie du territoire des communes d'Auvillar et Valence d'Agen.

Ce dispositif, qui devrait permettre de vérifier la qualité des logements mis à la location et de renforcer ainsi la lutte contre les marchands de sommeil, serait instauré dans un secteur précis du village, à savoir :

- Du panneau situé 26 route de valence jusqu'au 2 place de l'horloge (RD11)
- Du 16 place de l'horloge jusqu'au panneau situé après le 25 toute de castel (RD12)

La Communauté de Communes des Deux Rives, compétente en matière d'habitat, délègue en totalité à la commune d'Auvillar la responsabilité ainsi que la mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau dispositif.

Les modalités de délégation sont édictées par la convention annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place à titre expérimental du régime d'autorisation de mise à la location dans le périmètre défini,
- APPROUVE le projet de convention de délégation entre la Communauté de Communes des deux Rives et la Commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, ainsi que tous les actes qui y seront liés.

SÉANCE DU 14 MAI 2024

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Monsieur Alain ARNOSTI a donné procuration à Monsieur Joël CHEVALIER

Monsieur Mathieu FRAYSSINHES a donné procuration à Madame Sarah SOURBIER

Monsieur Vincent MADAULE a donné procuration à madame Isabelle GELDHOF

Monsieur Daniel NOYRIGAT a donné procuration à Monsieur Olivier RENAUD

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATTACHÉ TERRITORIAL :

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet affecté au secrétariat,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'INSCRIRE au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} Juillet 2024 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché	Secrétariat de mairie	35 heures hebdomadaires

- DE L'AUTORISER à recourir à un agent contractuel, dans la mesure où la commune compte moins de 1000 habitants, conformément à l'article L.332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique.

L'agent devra justifier de la possession de diplômes et d'une expérience significative sur un emploi similaire. La rémunération de l'agent pourra être calculée sur la base d'un indice brut en référence à la grille indiciaire du grade en fonction de l'expérience de l'agent.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées
- CHARGENT Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent
- DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de cet agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

CRÉATION D'UN EMPLOI LIÉ A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉ SAISONNIER (Article L 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique) :

Monsieur le maire expose aux membres de l'assemblée, qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité saisonnière au service technique durant la période estivale, il conviendrait :

- de créer un emploi non permanent à temps complet
- de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi
- d'inscrire au tableau l'emploi suivant :

Période	Nbre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
27 mai au 26 Novembre 2024	1	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien polyvalent	35 h

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTENT les propositions ci-dessus
- CHARGENT monsieur le maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent et de signer le contrat et les éventuels avenants
- DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférents aux agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours. Monsieur le Maire informe l'assemblée, que l'agent Patrick BOURDARIE est en arrêt maladie depuis le 20 mars et jusqu'à minima fin août.

Pour la durée de son absence, la commune recrutera un adjoint technique territorial contractuel à temps complet. Dans le cas d'un recrutement provisoire d'un agent contractuel pour assurer un remplacement d'un agent, et conformément à l'article L 332-13 du CGFP, le conseil municipal ne doit pas créer l'emploi, puisque l'agent recruté est nommé sur le poste de l'agent indisponible.

MARCHÉ POTIER 2024 - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le marché potier aura lieu cette année les 12 et 13 Octobre 2024. Le coût de la manifestation est estimé à 15 230 €.

Monsieur le maire propose de solliciter l'aide financière de la Région, du Département et de la Communauté des Communes.

Dépenses		Recettes	
Coût de la manifestation	15 230 €	CC2R	7 000 €
		Conseil Départemental	1 000 €
		Conseil Régional	500 €
		Partenaires privés	600 €
		Commune	6 130 €
TOTAL	15 230 €	TOTAL	15 230 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire :

- SOLLICITE auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives une subvention la plus élevée possible.

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Madame Nathalie SALAÛN a donné procuration à Monsieur Mathieu FRAYSSINHES.

Monsieur Thierry DUSSAC

VENTE DU BIEN IMMOBILIER CADASTRÉ ZE 15 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 9 avril 2024, il a été décidé de mettre en vente le bien immobilier légué par madame Clotilde LUCIEN à la commune, cadastré ZE 15, moyennant le prix de 75 000 € minimum.

Monsieur Christophe DUSSAC, en son nom personnel ou via une société dont il est associé, se porte acquéreur du bien au prix de 78 000 € (soixante-dix-huit mille euros).

Monsieur le Maire propose d'accepter ladite offre.

SUPPRESSION D'EMPLOIS – DEMANDE D'AVIS DU CST :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à solliciter l'avis du comité Social Territorial du CDG82 en vue de supprimer 4 emplois à compter du 1^{er} Novembre 2024 :

- Deux emplois permanents d'adjoint technique territorial à temps complet.

Motif de la suppression : Nomination de Monsieur Jérôme RIOLS et Madame Myriam BONNET, au grade d'Ad-

joint technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2024.

- L'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Motif de la suppression : Nomination de Madame Carla REBEL au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2024.

- L'emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (9,5h hebdomadaires)

Motif de la suppression : Nomination de Madame Delphine ACQUIER au poste d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 1^{er} juin 2024. Temps de travail : 11,5h

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL « AMBROISIE » :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le CPIE Quercy-Garonne accompagne les collectivités dans la gestion de l'Ambroisie à Feuille d'Armoise, plante très allergène, invasive et très concurrentielle des cultures qui connaît un trop fort développement dans le Nord du Tarn-et-Garonne et le sud du Lot.

L'ARS et le CPIE ont reçu des signalements d'ambroisie sur notre territoire et les communes limitrophes et suggèrent que la commune désigne un référent ambroisie, qui aurait pour mission, entre autres de :

- Recevoir directement les signalements de nouveaux foyers

- Mobiliser les acteurs locaux

- Participer au repérage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE Monsieur Jean-Michel MONESTES, référent communal « ambroisie » pour la commune d'AUVILLAR.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2024

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Monsieur Jean-Claude RAFIN a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MONESTES

Monsieur Alain ARNOSTI a donné procuration à Monsieur Joël CHEVALIER

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION :

- VU l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de dette assemblée,

- VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 prise en application de cet article

Monsieur le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance des décisions prises :

2024-08 : Acceptation du montant de l'indemnité de sinistre liée à un bris de glace (rétroviseur)

Véhicule RENAULT MASTER versée par GROUPAMA. 562.00 €

2024-09 : Acceptation du montant de l'indemnité de sinistre versée par GROUPAMA, suite à un dégât sur le plancher de la salle des fêtes par l'association « Auvillar en fête » : 864.16 €.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT A M. Gilles COMPAGNAT :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Gilles COMPAGNAT a assisté du 12 au 14 avril 2024 à l'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France à GRIGNAN (Drôme).

Il propose qu'il soit remboursé des frais de déplacement qui s'élèvent à 490.78 € et qui se décomposent ainsi :

- Péage : 98€

- Indemnités kilométriques : 958 km x 0.41 € = 392.78 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

MARCHÉ POTIER - DROIT DE PLACE POUR LES VENDEURS AMBULANTS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des vendeurs ambulants souhaitent participer au marché potier et propose de fixer un droit de place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 10€/jour le droit de place pour les vendeurs ambulants lors du marché potier.

TARIF DE LA NUITÉE AU GÎTE D'ÉTAPE À COMPTER DE 2025 :

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la nuitée au gîte d'étape à compter du 1^{er} avril 2025 à 18.06 €/

personne.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de fixer à 18,06 €/personne le prix de la nuitée au gîte d'étape à compter du 1er avril 2025.

TARIF CANTINE POUR LES AESH À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 13 août, une Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap (AESH) qui intervient à l'école d'Auvillar auprès d'enfant en difficulté, demande si la commune pourrait mettre en place un tarif préférentiel pour les personnes ayant son statut.

Cette demande est justifiée par le fait que ces agents sont très souvent à temps non-complet et donc ne bénéficient que d'un faible salaire.

Monsieur le Maire précise que le règlement intérieur ne prévoit pas à ce jour le tarif pour les AESH.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SOUHAITE remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer un sondage auprès du personnel communal pour connaître le fonctionnement de chaque agent au niveau du déjeuner.

RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA POSTE :

- VU l'article 142 de la loi n°2020-1525 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020,

- VU le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 qui proroge jusqu'au 31 décembre 2024 inclus la possibilité aux acheteurs de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalable pour un besoin d'une valeur inférieur à 100 000 € HT,

- CONSIDÉRANT que suite à la tempête de juin 2023 la toiture du bureau de Poste nécessite une réfection totale, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis de l'entreprise Gérard CAGNATI d'un montant de 43 640.50 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget .

PERSONNEL COMMUNAL – EXTENSION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE LA GARANTIE PREVOYANCE AUX CONTRACTUELS :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2020, dans le cadre de son action sociale, la Commune prend en charge pour les agents titulaires une partie de la cotisation du contrat prévoyance.

Cette participation employeur, qui constitue un avantage en nature pour les employés, est fixée en fonction de la formule retenue par l'agent :

- Maintien de salaire - En cas d'incapacité de travail

ou

- Maintien de salaire - En cas d'incapacité de travail et d'invalidité

Cette participation mensuelle est jusqu'alors allouée à tout agent titulaire ou stagiaire à temps complet ou non complet pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance.

Monsieur le Maire propose d'étendre cette participation aux agents contractuels à temps complet ou non complet de la commune à compter du 1er octobre 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sous réserve de l'avis favorable du CST, à l'unanimité :

- SOUHAITE étendre aux agents contractuels de droit public à temps complet ou non complet la participation de la Commune, qui viendra en déduction de la cotisation par agent. Son montant ne pourra en aucun cas excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'avis du Comité Social Territorial.

PERSONNEL COMMUNAL - LISTE DES EMPLOIS DONT LES MISSIONS IMPLIQUENT LA RÉALISATION EFFECTIVE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES :

CONSIDÉRANT que le personnel communal peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail sur la demande du Maire ;

CONSIDÉRANT que le cadre d'emploi des Rédacteurs ne figure pas dans la liste des bénéficiaires, tel que défini

dans la délibération du conseil municipal N°2011-10-04 ;

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du conseil municipal référencée ci-dessus, en ajoutant le cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux à la liste des bénéficiaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sous réserve de l'avis favorable du CST, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'accorder à compter du 1^{er} Octobre 2024 des indemnités Horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au profit des agents fonctionnaires stagiaires et titulaires, et contractuels de droit publics, de catégorie C et B au bénéfice des emplois suivants dont les fonctions nécessitent la réalisation effective d'heures supplémentaires :

Filière	Cadre d'emplois	Grades
TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE
		ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE
		ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
	AGENTS DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE
		AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PRINCIPAL
		ADJOINT ADMINISTRATIF
ADMINISTRATIF	ADJOINTS ADMINSTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2°CLASSE
		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE
		RÉDACTEURS TERRITORIAUX
		RÉDACTEUR
		RÉDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE
		RÉDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE
CULTURELLE	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	ADJOINT DU PATRIMOINE
		ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE
		ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'avis du Comité Social Territorial.

Les heures supplémentaires seront prioritairement récupérées sous forme d'un repos compensateur.

Elles ne pourront être indemnisées dans les conditions réglementaires que sur décision favorable du Maire. Ne donneront lieu à indemnisation que les heures effectivement réalisées et non récupérées.

Pour les agents à temps non complet, les heures complémentaires sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n°2002-60.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent (y compris les heures effectuées un dimanche, un jour férié, la nuit).

La rémunération de ces travaux complémentaires et supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif).

Le paiement des heures complémentaires et supplémentaires se fera sur production par le Maire d'un état mensuel nominatif constatant le nombre d'heures à récupérer par l'agent ou à payer.

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 - ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - CONVENTIONS AVEC LES INTERVENANTS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les activités périscolaires pour l'année scolaire 2024/2025, animées par les intervenants extérieurs et mises en place gratuitement, sont planifiées.

Les différentes interventions sont organisées et régies dans le cadre d'une convention entre la commune et l'intervenant, qui prévoit entre autres :

- Les conditions de l'intervention (nature, durée, période)
- Un rappel réglementaire sur les responsabilités de chacun
- La rémunération de l'intervenant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes des conventions
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les intervenants suivants :
 - o Echecs - Monsieur Alexandre MARCINIAK
 - o Sport rugby - Avenir Valencien
 - o Poterie - Monsieur Daniel AZUELOS
 - o Sport (Golf/Squash) - Intervenants de la CC2R
 - o Sophrologie/relaxation ludique - Madame Stéphanie COURCHINOUX
 - o Squash - Monsieur Alexandre ABEILLÉ
 - o Dessin et écosystème - Monsieur Bruno RIBOULOT
 - o Foot - Football Club des Deux Rives
 - o Education nutritionnelle - Madame Eva FAURE
 - o Eveil musical - Monsieur Rémy RAUJOL
- L'assemblée a décidé de plafonner le tarif de certains intervenants.

ÉGLISE SAINT PIERRE - TRANCHE 5 - RESTAURATION DE LA SACRISTIE ET DE LA CRYPTTE DU TRÉSOR – MARCHÉ DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a fait le choix par délibération en date du 9 avril 2024 de poursuivre son vaste programme de restauration de l'église en lançant une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L 2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande publique.

Cette cinquième tranche de travaux concerne la rénovation de la sacristie et de la cryptte du trésor.

Le marché est décomposé en 5 lots, à savoir :

- Lot 1 - Maçonnerie
- Lot 2 - Electricité
- Lot 3 - Décors peints
- Lot 4 - Mobilier
- Lot 5 - Vitrine mise en sécurité accessibilité

La date limite de remise des offres était fixée au 8 Juillet 2024.

Considérant les critères de jugement des offres,

Au vu du rapport d'analyse des offres effectué par M^{me} Gaëlle DUCHÊNE, Architecte du patrimoine, en charge du projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'attribuer:
 - o Pour le Lot 1 - Maçonnerie - le marché au candidat VICENTINI RESTAURATION pour le montant indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire, soit 33 879.70 € HT
 - o Pour le Lot 2 - Electricité - le marché au candidat LAFON ELECTRICITÉ - pour le montant indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire, soit 10 240.25 € HT
 - o Pour le Lot 3 - Décors peints - le marché au candidat MALBREL RESTAURATION pour le montant indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire, soit 7 616.00 € HT
 - o Pour le Lot 4 - Mobilier - le marché au candidat MALBREL CONSERVATION pour le montant indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire, soit 21 938.00 € HT
 - o Pour le Lot 5 - Vitrine et mise en sécurité accessibilité - le marché au candidat MALBREL RESTAURATION pour le montant indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire, soit 47 176.00 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant et toutes les pièces y afférentes
- APPROUVE le nouveau plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Lot 1- Maçonnerie	33 879.70 €	Etat DRAC (40% x 106 003.58 €)	42 401.43 €
Lot 2- Electricité	10 240.25 €	Conseil Départemental (16 % x 106 003.58 €)	16 960.57 €
Lot 3- Décors peints	7 616.00 €	Communauté de Communes des deux Rives	34 340.07 €
Lot 4- Mobilier	21 938.00 €	Autofinancement	34 340.07 €
Lot 5- Vitrine mise en sécurité accessibilité	47 176.00 €		
S/TOTAL	120 849.95 €		
MO phase exécution	5 692.19 €		
SPS	1 500.00 €		
TOTAL	128 042.14 €	TOTAL	128 042.14 €

- SOLLICITE auprès de l'Etat , du Département et de la Communauté de Communes des Deux Rives, les subventions les plus élevées possibles.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2024

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Monsieur Mathieu FRAYSSINHES a donné procuration à Monsieur Jean-Michel MONESTES

Monsieur Philippe SAINT MARTIN a donné procuration à Monsieur Gilles COMPAGNAT

Madame Sarah SOURBIER a donné procuration à Madame Nathalie SALAÛN

Monsieur Daniel NOYRIGAT a donné procuration à Monsieur Olivier RENAUD

PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PERMANENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025 :

Monsieur le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} Janvier 2025 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail
		Niveau de recrutement	Hebdomadaire
1	Adjoint Technique Territorial	Agent d'entretien polyvalent	35h hebdomadaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGE le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE DANS UNE COMMUNE DE MOINS DE 2 000 HABITANTS - (Article L 332-8 7° du Code Général de la Fonction Publique) :

Conformément aux besoins de la commune, Monsieur Le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois à compter du 1^{er} Février 2025 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail
			Hebdomadaire
1	Rédacteur- Catégorie B	Secrétaire général de Mairie	35 heures

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 452 en référence au 7^{ème} échelon du grade.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal, qu'au terme de l'article L 332-8 7° du Code Général de la Fonction Publique, les communes de moins de 2 000 habitants peuvent recruter un agent contractuel pour occuper l'emploi permanent de secrétaire général de Mairie ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire, a créé un emploi de Rédacteur à compter du 1er février 2025 dans les conditions précitées ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et l'autorise, éventuellement, à recourir à un agent contractuel ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

PERSONNEL COMMUNAL - ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSÉE PAR LE CDG 82 - RISQUE PRÉVOYANCE - FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, tous les employeurs locaux devront avoir mis en place une participation financière à la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque Prévoyance .

La commune participe déjà et ce depuis 2001, dans le cadre de son action sociale, en versant aux agents une aide modulée en fonction de leur niveau d'adhésion (8 € ou 15 €).

La nouvelle réglementation en matière de protection sociale ne permet pas de maintenir le système en place.

Monsieur le MAIRE suggère à l'assemblée, à compter du 1^{er} janvier 2025:

- D'OPTER pour l'adhésion au contrat collectif de la MNT . Le Centre de gestion a négocié avec la MNT et son partenaire RELYENS, dans le cadre d'un appel d'offre, un contrat groupe mutualisé à l'échelle du département. S'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents auront le choix d'adhérer ou non à ce contrat, mais seuls les agents qui adhéreront pourront percevoir cette participation.

- DE FIXER à 20 € le montant de la participation financière mensuelle par agent. Le bénéfice de cette participation profite à tous les fonctionnaires, les agents de droit public, les agents de droit privé (CAE/CUI/PEC).

- DE L'AUTORISER à saisir le Comité Social Territorial (CST).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

MAIRIE - CHANGEMENT DES MENUISERIES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 6 Février 2023 il a été acté le changement des menuiseries de la mairie.

VU l'article 142 de la loi n°2020-1525 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020,

VU le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 qui proroge jusqu'au 31 décembre 2024 inclus la possibilité aux acheteurs de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalable pour un besoin d'une valeur inférieur à 100 000 € HT,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les devis des travaux, suivants :

- Entreprise SARL F.A. MENUISERIES - Devis d'un montant de 76 041,93 € HT. (menuiseries)

- Entreprise CAGNATI Gérard - Devis d'un montant de 1 200 € HT (maçonnerie)

- Entreprise MONSET Gaëtan PEINTURE - Devis d'un montant de 21 157.81 € HT (peinture)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à approuver les trois devis de travaux suivants :

- Entreprise SARL F.A. MENUISERIES - Devis d'un montant de 76 041,93 € HT. (menuiseries)

- Entreprise CAGNATI Gérard - Devis d'un montant de 1 200 € HT (maçonnerie)

- Entreprise MONSET Gaëtan PEINTURE - Devis d'un montant de 21 157.81 € HT (peinture)

REFECTION DU TROTTOIR LE LONG DE LA RD12 – LIEU-DIT DE POUTOY – DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a confié à l'entreprise EIFFAGE, titulaire du marché de voirie à la CC2R, l'extension de la réfection du trottoir depuis la maison de Madame GIZARD jusqu'à la rue des écoles.

Le montant des travaux est estimé à 11 573,00 € HT.

La Commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au taux de 18% et d'une subvention de

la Communauté des Communes au taux de 40% au titre d'aménagement de la voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	11 573.00 €	Conseil Département 18%	2 083.14 €
		CC2R 40%	4 629.20 €
		Autofinancement	4 860.66 €
TOTAL	11 573.00 €	TOTAL	11 573.00 €

- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes des Deux Rives.

MISE EN PLACE ZONE 30 - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal en date du 2 septembre 2024, il a été décidé d'instaurer une zone limitée à 30 km/h intramuros.

Cette décision nécessite des travaux de marquage au sol et l'achat de panneaux de signalisation.

Les devis respectifs s'élèvent à :

- Entreprise SAS LOUPIAS 1 458,01 €
- Entreprise SIGNAUX GIROD 84,78 €

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	1 543 €	Conseil Départemental 30%	462.90 €
		Autofinancement	1 080.10 €
TOTAL	1 543 €	TOTAL	1 543.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des « Amendes de Police ».

SUBVENTION FACADE IMMEUBLE B 332 – 7, Place de l'Horloge :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des subventions communales allouées aux particuliers pour la réfection des façades, un dossier a été déposé par M. Christophe TESSIER pour son établissement sis 7, Place de l'Horloge (Petit Palais).

Conformément aux règles de calcul définies par délibérations en date du 20 février 2006 et du 26 mai 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'allouer une aide de 500 € à Monsieur Christophe TESSIER.

Budget communal

2024



LES CHIFFRES CLEFS DE L'ANNÉE

TAXES LOCALES

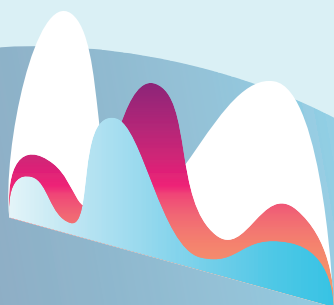
Maintien du 0% d'augmentation du taux d'imposition des 4 taxes locales, comme depuis 17 ans maintenant. Néanmoins, les bases de calcul augmentent dans toutes les communes de France sur décision de l'État.

SUBVENTIONS A LA VIE ASSOCIATIVE

40 190 €.
30 associations vont en bénéficier.

INVESTISSEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

- Restauration de la toiture de la tour de l'Horloge
- Réparation des dégâts de la tempête de juin 2023
- Rénovation énergétique bâtiments communaux
- Poursuite du renouvellement de l'éclairage public
- Jardin des couventines - Place de la Halle
- Église- Fin des travaux et restauration des tableaux

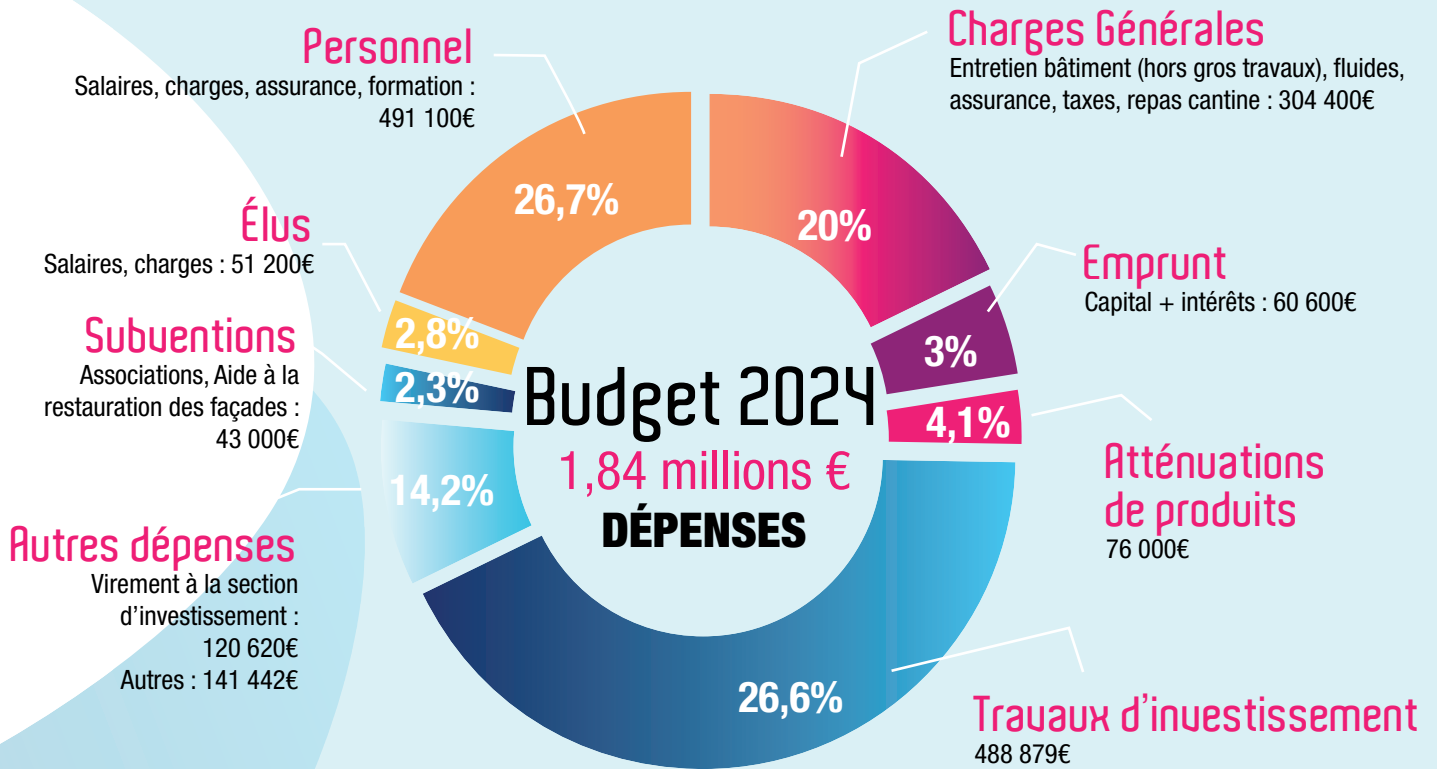


Dépenses

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT CONFONDUS

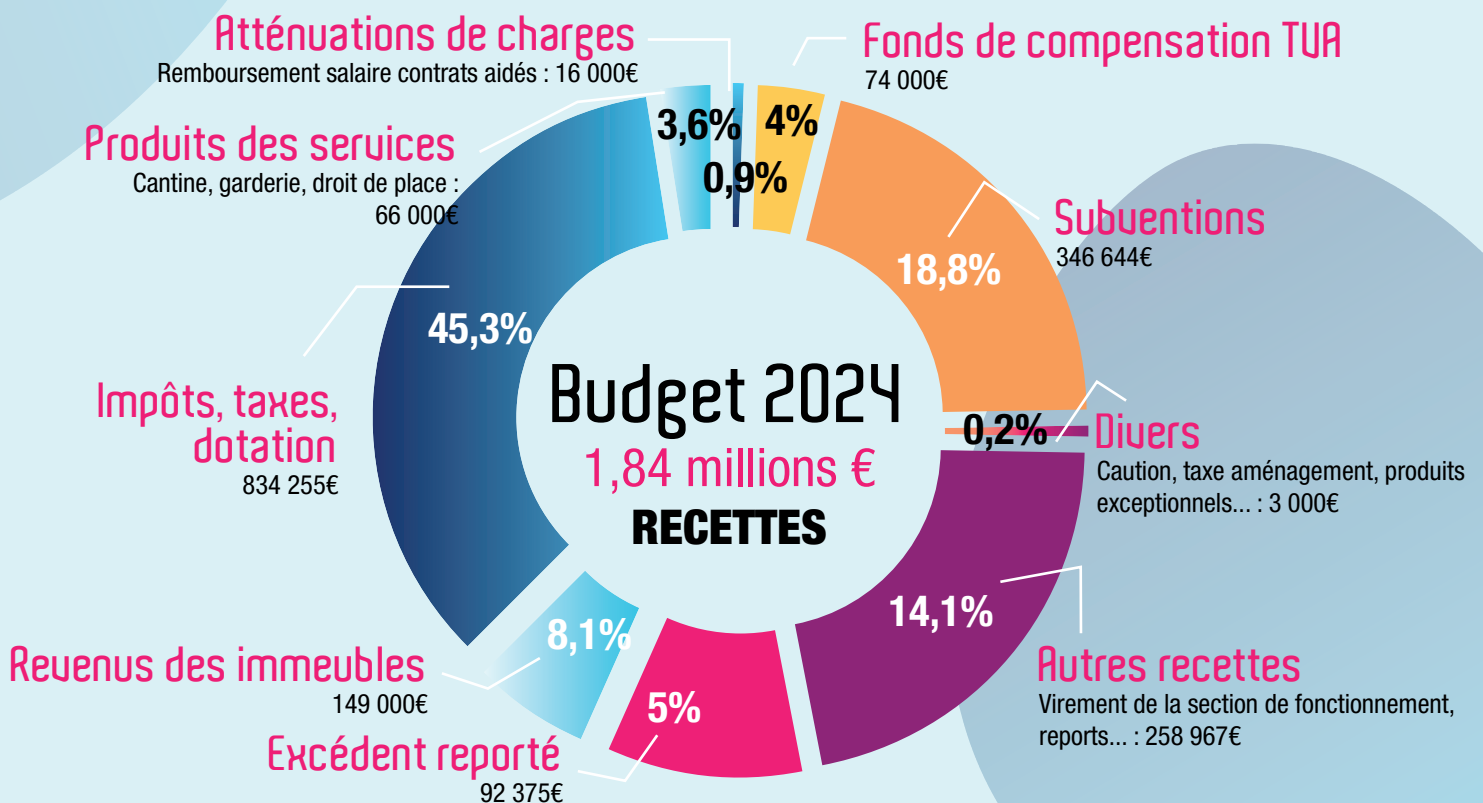
Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1,84 millions d'euros dont :

- 1,16 million d'euros en fonctionnement
- 0,68 million d'euros en investissement



Recettes

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT CONFONDUS



Brèves

Maîtriser la Fée Electricité

Tout est question d'équilibre

Dans un souci de garantir la qualité d'approvisionnement en électricité de tous les quartiers du village, il est nécessaire d'équilibrer les capacités du réseau basse tension d'ENEDIS. L'acheminement de l'électricité jusqu'au compteur Linky de chaque client est réalisé à partir des postes dispersés dans le village.

A Auvillar, un déséquilibre surveillé de près...

Le quartier du centre ancien, ainsi que la rue Marchet, la route de Castel, le boulevard de la Papayette sont alimentés par le poste, dit « poste Eglise », situé dans la cour du Palais des Consuls. Au cours des années, la consommation de ces quartiers a augmenté et le poste Eglise est aujourd'hui en surcharge. Cette situation n'est pas durable.

La commune a donc décidé, en lien avec le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) et ENEDIS de remédier à cette situation en allégeant la charge du poste Eglise vers le poste, dit « Le Saut », situé rue Marchet qui lui est sous chargé. C'est la raison des travaux en cours depuis le 15 octobre entre la rue Marchet et la route départementale. Ceux-ci doivent prendre fin début décembre après les branchements et la réfection des voiries.

Ainsi nous retrouverons un réseau apte à assurer un approvisionnement d'électricité de qualité et en toute sécurité.

Maitrise des dépenses en électricité : un pari gagnant

Comme chacun le sait maintenant, la commune est engagée dans un vaste plan d'économie dans le domaine énergétique. Après de nombreux travaux dans l'isolation des bâtiments communaux, qui pour certains sont encore en cours, la réduction des dépenses dans le domaine électrique est notre cheval de bataille.

La première étape, entre 2018 et 2019, a été le remplacement des « boules fluorescentes » très énergivores par des luminaires en technologie LED. Puis est venu le remplacement, en technologie LED, des 140 lanternes installées sur les façades et les mâts. A noter que les mâts en bois ont été remplacés par des mâts métalliques. Cette dernière étape, débutée en 2021, vient de se terminer. Nous avons maintenant un éclairage public quasiment neuf.

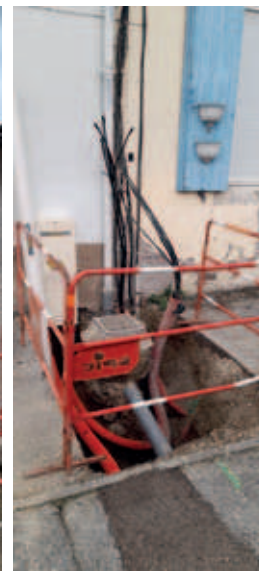
L'investissement total pour ces deux étapes, boules et lanternes, s'élève à environ 190 000€. Mais déductions faites des différentes subventions, le coût pour la commune représente environ 42 200€, soit un autofinancement d'un peu plus de 20%.

Pour ce qui est des économies réalisées avec ce matériel neuf, ainsi qu'avec la décision de l'extinction de l'éclairage durant la nuit, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2022 nous consommons, pour l'éclairage public, 116 350 kWh, 97 290 kWh

en 2023 et de l'ordre de 50 000 kWh en 2024, soit une baisse de près de 60% en trois ans.

Et maintenant ? La municipalité pourrait prolonger l'extinction nocturne à d'autres quartiers du village, une réflexion est en cours.

De plus, en 2025, nous allons nous pencher sur les luminaires qui équipent les mâts le long des RD 11 et RD 12, ainsi que sur la promenade des Moines, rue Marchet, boulevard de Pintois et porte de Lecture afin d'améliorer encore les performances de notre éclairage public avec les technologies actuelles.



Tourisme et activité commerciale à Auvillar en 2024

L'Office de Tourisme des Deux Rives nous a communiqué les chiffres de fréquentation touristique pour Auvillar arrêtés au 15 octobre.

A date, 17800 visiteurs ont poussé la porte de l'office de tourisme, c'est plus que durant toute l'année 2023 avec 16900 visiteurs. A noter que tous les touristes qui nous visitent ne vont pas à l'office de tourisme. Les mois où la progression entre 2023 et 2024 est la plus significative, sont janvier, avril, juin et septembre.

Pour le GR65, la fréquentation se rapproche de 2023 avec 15000 cheminants comptés par l'écho-compteur installé à Auvillar.

Le gîte communal, quant à lui, a hébergé 1900 pèlerins, ce qui équivaut à 2023.

Donc au vu de ces chiffres, Auvillar tire plutôt bien son épingle du jeu en terme de fréquentation touristique, même si nos commerçants constatent eux une baisse globale de chiffre d'affaire.

Cela doit nous conforter à proposer des services d'accueil encore plus performants, particulièrement sur l'offre commerciale dans le domaine de la restauration et de la qualité des hébergements.

A l'initiative du Maire Olivier Renaud, deux réunions se sont tenues les 6 et les 12 novembre respectivement avec les commerçants et les hébergeurs.

Réunion du 6 novembre avec les commerçants :

Afin d'établir le bilan de l'année 2024 et suite à des constats, plutôt négatifs faits par certains commerçants durant la saison estivale, la municipalité a souhaité donner la parole à ceux-ci et en toute liberté.

Les échanges se sont tenus en présence d'Alain Valeye (di-

recteur du développement économique de la CC2R) et de Saïd Zoubayr (manager du commerce et de l'artisanat de la CC2R)

Le bilan fait état de situations contrastées selon les commerces : de Vival et Necty dont les bilans de la saison sont plutôt médiocres, au Petit Palais qui est lui très satisfait, il y a toutes les nuances d'avis.

Par contre tout le monde est d'accord sur un point, c'est la difficulté rencontrée par nos visiteurs pour trouver à se restaurer ou pour boire un verre à certaines périodes de la journée. De même la fermeture définitive de la boulangerie après une saison émaillée de fermetures soudaines et non annoncées ont entaché la qualité de l'offre commerciale.

Réunion du 12 novembre avec les hébergeurs :

Le 12 novembre, c'était au tour des hébergeurs d'échanger sur la saison. D'une manière générale, le bilan est plutôt bon. Les gîtes ont connu une fin de saison très positive en septembre et octobre.

Comme le montrent les chiffres de l'Office de Tourisme, le nombre de pèlerins ne faiblit pas ce qui se ressent pour les hébergements.

Mais le constat des hébergeurs est le même que celui des commerçants, l'offre de restauration est trop aléatoire.



Commémoration de l'armistice de 1918



Devoir de gratitude, de lucidité, d'espoir : tels sont les mots forts du message du Ministre de la Défense lu par le maire en ce 11 novembre 2024. Nombreux étaient les Auvillais présents au monument aux morts pour partager ce moment de mémoire. Charles Merle a, comme à chaque cérémonie, mené de main de maître la large délégation des porteurs de drapeaux, où manquait notre ami Claude Madaule récemment disparu.

Les enfants très nombreux ont déposé des roses, alors que deux jeunes Au-

villais, accompagnés par Olivier Renaud, déposaient une gerbe aux disparus.

« À l'heure où la tragédie de la guerre a fait son grand retour en Europe, à l'heure où certaines puissances remettent en cause tous les fondements de l'ordre et du droit international, ceux de 1914 et ceux de toutes les guerres nous murmurent de conti-

nuer à défendre la paix. Le devoir d'espoir, c'est de ne jamais douter». Tels étaient les mots de conclusion du message ministériel.

Pour clore cette commémoration, la Lyre Valencienne, toujours avec autant de justesse, entonnait la Marseillaise reprise par la nombreuse assistance.



Stop Crottes



Message urgent concernant la fibre optique

Le réseau de téléphonie cuivre bientôt arrêté à Auvillar.

- Fin 2025 arrêt de la commercialisation du service
- Fin 2027 Arrêt technique du service

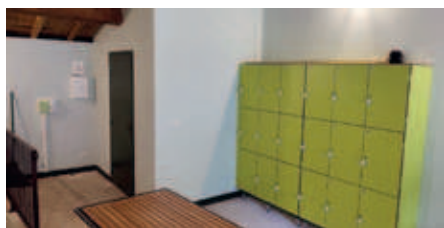
Si vous n'êtes pas encore raccordé à la fibre optique et que vous souhaitez bénéficier du téléphone et/ou d'Internet, ORGANISEZ RAPIDEMENT votre raccordement à la fibre optique.

Pour plus de renseignements, la mairie est à votre disposition.



Infos d'ici

Le chemin de Compostelle



Labellisée Commune Halte sur les Chemins de Compostelle en France, par l'Agence Française du même nom (<https://www.chemins-compostelle.com/>) en mai 2022, Auvillar a accueilli la première rencontre des communes haltes le 28 novembre dans les locaux de l'Office de Tourisme des

Auvillar a fait partie de la première promotion de labellisation qui comptait 8 communes. Aujourd'hui, une quarantaine de communes sont labellisées. Cela milite pour que nous soyons vigilants sur la qualité de l'accueil que nous réservons à nos visiteurs. Ce label, comme celui des Plus Beaux Villages de France peut être retiré si nous ne respectons pas les critères imposés.

Nous avons profité de l'occasion pour faire découvrir à nos hôtes la concrétisation de nos engagements pris en 2022, à savoir la rénovation de l'Hôtel de l'Horloge avec la création d'une chambre pour personnes à mobilité réduite et la réhabilitation de la maison du pèlerin avec l'espace de repos intérieur, avec table, sanitaires, casiers de dépôt sacs équipés de prises de recharge pour téléphones, le tout complété par le jardin ombragé avec table de pique-nique, garages à vélos abrités avec prise de recharge pour vélos à assistance électrique.

Deux Rives. L'équipe de l'Office, encadrée par Muriel Péლისsier-Chambaron avait préparé un accueil « haut de gamme » Cette journée d'échanges et de travail a été l'occasion de partager des retours d'expériences, de découvrir les outils de l'Agence, de participer à des ateliers thématiques pour approfondir nos projets en lien avec le label, de créer une dynamique pérenne et une valorisation sur le long terme de nos communes et du label Communes Haltes – Chemins de Compostelle en France®.



MARCHÉ POTIER TOMBOLA 2024

1- JEAN TRAITEUR D'AUVILLAR

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnante : Marion FERRADOU de Moissac (82)
Stand N° : 36 – GODIN MARA

2 – Fabien Andrieu Menuiseries d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnante : Maryse COULOM de La Ville-Dieu-du-Temple (82)
Stand N° : 51 – MORENO HENRI

3 - EPICERIE VIVAL d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnante : Corinne BOYER de Narbonne (11)
Stand N° : 52 – PIOMBO ANNE-MARIE

4 – Chambres d'hôtes Little India d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnant : Serge GUERRIER de COLAYRAC Saint CIRQ (47)
Stand N° :38 – HOJSAN ANNE-LISE

5 – Miellerie NECTY d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnante : Annie HAMIEUX d'Anneux (59)
Stand N : 56 – POVEDA DORIAN

6 – Librairie/salon de thé Au chemin des livres d'Auvillar

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnante : LECOCQ Sandrine d'Auvillar (82)
Stand N° : 44 – LAURENS SYLVIE

7 – ELECTRIC'SERVICE de Goudourville

1 céramique d'une valeur de 100 €
Gagnante : Sylvie MANESSE de Beauregard (46)
Stand N° : 35 – GIRARD AGNES

8 – SARL LANIES ECLAIRAGE de Castelsarrasin

1 céramique de 100 €
Gagnante : Martine STASZEWSKI de Sérignac sur Garonne (47)
Stand n° : 31 – DURAND KARINE



Que se passe-t-il dans nos écoles ?



À l'école maternelle

M^{mes} Véronique CARBOUE, Nathalie MATHIEU, Muriel CONTE (Directrice) et Jocelyne MARAVAT.

Les enseignantes M^{me} Sandrine CARBOUE et M^{me} Muriel CONTE sont assistées par deux ATSEM Nathalie et Jocelyne, qui interviennent aussi à la garderie le mercredi après-midi.

L'école maternelle a accueilli 41 élèves à la rentrée de septembre.



À l'école élémentaire

M^{me} Véronique BRAS, M. Thomas BOUCHEZ (le directeur) et M^{me} Delphine MAERTEN.

L'école élémentaire a accueilli 68 élèves à la rentrée de septembre.



À la garderie et à la cantine



Carla et Myriam s'occupent de gérer la garderie et la cantine.



également elle qui anime la bibliothèque d'Auvillar.



Depuis le début de l'année nous avons fait appel à Gaëlle pour augmenter le taux d'encadrement des enfants, en particulier le mercredi après -midi.

Les enfants de plus de 5 ans sont accueillis à Gâches pendant les vacances scolaires. Le problème de garde se pose donc pour les parents d'enfants de moins de 5 ans. L'équipe municipale a travaillé l'année dernière pour proposer une garderie une semaine pendant les petites vacances à l'école. Celle-ci a eu lieu pendant les vacances de février de 2024 et les vacances de Pâques 2024.

Malheureusement, ce service n'a pas rencontré assez de demandes et nous avons dû annuler la semaine prévue pendant les vacances de la Toussaint 2024.

Les activités périscolaires

Cette année encore, un grand choix d'activités est proposé aux enfants des deux écoles : échecs, foot, rugby, dessin et écologie, squash, golf, poterie, relaxation, musique et initiation à la diététique.

Celles-ci se déroulent à l'école de 16h à 17h et sur le temps de la pause méridienne pour le rugby à l'école maternelle. Ces activités sont gratuites pour les enfants.

Les futurs projets

La fresque réalisée en 1998 sur le pignon de l'école élémentaire a été recouverte lors des travaux d'isolation extérieure.

Sur ce même mur, une fresque devrait très prochainement égayer de nouveau le lieu.

Les travaux

D'importants travaux ont été réalisés cet été à la cantine de l'école primaire : Isolation phonique, peinture et changement du sol.

La CC2R vient de faire réaliser le bardage du préau de l'école, côté rue Marchet.



ZOOM
sur

L'Union Sportive
Auvillar Pétanque
est championne
départementale
en 2024



Associations

UCCA France

Les derniers artistes de la saison 2024 du Moulin à Nef partiront le 22 novembre. Nous organiserons nos habituels ateliers portes ouvertes de fin de saison et notre buffet dînatoire le 20 novembre. Rejoignez-nous, tout le monde est le bienvenu.



Nous avons eu une très bonne saison remplie de personnes et de présentations intéressantes. Un événement mémorable a eu lieu le 10 septembre avec une présentation sur la terrasse de piano et de chansons par la compositrice Polly Penn et une lecture par l'écrivaine Heather Bryant. Nous avons célébré plusieurs années de taille de pierre et l'installation d'un projet communautaire de taille de pierre. Si vous vous promenez dans le port, vous pouvez le voir sur le mur, côté terrasse, de la Cebo au 17 Esplanade du Port. Merci à Francis Brune, Fabien Munoz et tous les Joyeux Sculpteurs !

Le thème de notre dîner annuel était indien. Nous avons eu un délicieux repas grâce à Yvan et Lakshmi, dans un cadre magnifique grâce à Maité et aux autres membres qui ont offert divers objets, photos, tissus et saris en guise de décora-

tion. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cette soirée un succès et à tous ceux qui ont participé.

Cet hiver, nous espérons organiser quelques conférences et démonstrations dans les studios du VCCA. Restez à l'écoute pour plus de nouvelles. Nous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année. Nous avons hâte de vous retrouver lors de nos prochains événements au printemps.



La Halle aux Grains

LA HALLE AUX GRAINS

Particulièrement cette année, « les hébergeurs mais aussi les commerçants ont reçu de nombreux retours négatifs de la part des pèlerins mais aussi des touristes au sujet de notre village. Les hébergeurs ont également de mauvais échos de la part de certains Tours Opérateurs du Chemin de St Jacques. Principalement, ce sont les possibilités offertes dans le village pour prendre un verre en journée qui sont décriées puis celles permettant de se restaurer ». Suite à cela, a eu lieu la rencontre du 6 novembre avec les commerçants en présence de M. le maire, quelques membres de la commission commerce et deux représentants de la CC2R : Alain Valeye, directeur du développement économique et Saïd Zoubayr, manager du commerce et de l'artisanat. Elle a permis d'échanger sur les causes profondes de la baisse de l'activité commerciale dans plusieurs établissements. Dans le domaine structurel, la cité doit retrouver son activité commerciale passée en se mettant au travail et éviter ainsi l'effet domino déjà constaté. L'idée est de diversifier l'offre en restauration et d'avoir des commerces d'artisanat et d'artistes durant la saison touristique afin que le visiteur passe un temps plus long dans le village. Dans le domaine conjoncturel, les travaux au pont de Poutoy, la météo du printemps, les deux élections et les JO ont pesé sur l'activité. Sur le long terme, l'horizon se dégage. La construction de la LGV aura un impact positif durant plusieurs mois. A très long terme, l'éventuelle construction de deux réacteurs EPR à Golfech mais là, nous sommes en concurrence avec le site du Blayais au dessus de Bordeaux. Décision en 2026.

La fin d'année a aussi été marquée par la fermeture de la Boulangerie le 24 octobre dernier après moins de dix mois d'activité. Quentin AURIOL faisait du bon pain. Il avait végétalisé sa terrasse pour le confort du marcheur prenant son petit déjeuner. Mais il a jugé après quelques mois d'exploitation, nécessaire de fermer chaque après-midi car les ventes étaient selon lui, insuffisantes mais aussi le mardi, jour de marché à Valence en plus du mercredi, jour de fermeture hebdomadaire.

(*) Extrait du message de Quentin sur la page FB « le fournil d'Auvillar » : « Nous tenons, Kanita et moi-même à remercier ceux qui ont joué le jeu, ceux qui ont valorisé notre travail, ceux qui ont voulu que l'on s'en sorte. »

Face à cette diminution de l'offre en pain, Laetitia et Nicolas Dherbecourt du Vival proposent le pain de la boulangerie de Dunes les mardis et mercredis. Pour les autres jours et afin d'ajuster au mieux la demande jusqu'au soir, ils ont investi dans un « point chaud » (pain, viennoiseries, snacking). Les Auvillais peuvent leur dire merci à l'occasion de leur 4ème anniversaire.

Elsie Underwood, notre ancienne commerçante de la rue de l'horloge sous l'enseigne « CHAMAREL CREATIONS », s'en est allée. Elsie excellait dans la création de sacs, de vêtements

et d'accessoires. Elle réalisait des prestations de service en couture. Enfin, elle créait avec l'aide de Mike son mari, des objets de décoration. Elle faisait souvent remarquer qu'ils avaient choisi Auvillar, pour son offre commerciale, sa vie sociale et associative.

Terminons par une note positive, deux bébés sont venus illuminer l'année dans nos commerces : Luciana MARAVAT née le 28 février et Alan AURIOL né le 5 juillet.

L'Hôtel Restaurant de l'Horloge innove !

M. Bastian FERRY est depuis septembre 2024, cogérant de cet établissement auprès de Nicolas SARU, arrivé en octobre 2022. Originaire des Vosges et après huit ans passés dans la Marine, Bastian a pour ambition de développer une cave à vin composée de plusieurs références françaises mais aussi étrangères. Il sera donc possible d'acheter des bouteilles en cave et de les déguster sur place moyennant un droit de bouchon. Des soirées à thème autour du vin avec rencontre de vignerons seront au programme. De bons moments en perspective !

JP Services : 1^{er} bougie en novembre 2024

Le 2 novembre 2023, Jean-Philippe ROUX a créé son entreprise de petits travaux de bricolage dits « homme toutes mains hors travaux soumis à réglementation ». Le domaine d'activités est vaste : entretien des espaces verts, service à la personne (courses), nettoyage et entretien aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, enlèvement et livraison de marchandises (sables, matériaux, véhicules).

Le bouche à oreille opère sur Auvillar mais aussi autour ; le carnet de commande se remplit. Jean-Philippe est satisfait de sa première année. Cette entreprise est un bel exemple de services de proximité qui répond à un grand besoin.

Contact : jphiroux12@gmail.com Tél. 06 88 16 22 61

Au Chemin des Livres : 1^{er} bougie en février 2024

Le 14 février dernier, la librairie-salon de thé a soufflé sa première bougie. Christelle qualifie le bilan global de bon sur cette année malgré un marché du livre en baisse. N'oublions pas que la loi de 1981 a fixé un prix unique du livre en France pour limiter la concurrence afin de protéger la filière et de développer la lecture. En ce qui concerne la livraison, un prix plancher de 3€ sur les frais de port d'un ouvrage neuf a été instauré en octobre 2023. L'objectif était de soutenir les ventes en librairie et renchérir les achats en ligne, notamment par le biais d'Amazon.

Poussez-donc la porte de cette librairie implantée sur la Place de la Halle pour partager à minima un bon moment de convivialité autour d'une boisson chaude ou fraîche, d'une éventuelle pâtisserie ou glace tout en découvrant les nombreux ouvrages neufs ou d'occasions. Il se passe toujours quelque chose à la librairie, décorée tout au long de l'année

dans le thème des fêtes ou des nombreux événements du village. Des cafés littéraires sont organisés le 1er jeudi du mois avec l'association Passeuses et Passeurs de mots et des soirées jeux le 1er vendredi du mois.

Que cette aventure soit belle et dure longtemps !

La foire aux miels des 19 et 20 octobre

L'ASCEAU et la Halle aux grains ont organisé cet événement pour la deuxième fois en ce 1er week-end des vacances de Toussaint avec le concours de nombreux bénévoles que nous remercions. Le beau temps était au rendez-vous comme l'an dernier. Par contre, nous avons moins d'apiculteurs (17 pour 23) et moins de fréquentation. Nous remercions la Commune, la Communauté des Communes et le Département pour leur aide financière.

L'association Al País de Boneta, basée à Caylus sous le label national CPIE - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, nous a prêté l'exposition sur le « Génie des abeilles » composée de 21 toiles pédagogiques. Nous l'avons

présentée dans la rue du Palais pour la Fête des Potiers, sur les colonnes de la Halle pour la foire au miel et enfin à l'Office de Tourisme jusqu'au marché de Noël. Une toile était présente à la librairie. Cette exposition est très riche d'enseignements. Par exemple, dans une ruche, il n'y a pas de gouvernement mais les 30 000 à 60 000 locataires en pleine saison connaissent leur mission. A méditer...

Parmi les autres animations, l'association apicole du T&G avait un stand pédagogique fort intéressant et un nid de frelons en coupe. Elle a animé la dégustation à l'aveugle de miels de la foire avec au milieu, un pot de miel d'Ukraine acheté à Inter, au goût de sucre. Les Passeuses et Passeurs de Mots nous ont gratifié de quelques lectures variées. Pour terminer, un quiz composé de 20 questions récompensées par 20 pots de miel et une tombola faisant la part belle aux divers produits de la ruche.

Rendez-vous en 2025 pour la 3ème édition de la Foire aux miels.

Auvillar en Musique

AUVILLAR EN MUSIQUE a organisé quatre concerts cette saison.

Le premier a réuni un orchestre symphonique toulousain à Donzac. A Auvillar s'est produit un Quatuor à corde avec nos amis solistes de l'opéra de Paris. Cet été à Montjoi, nous avons accueilli une jeune pianiste Coréenne à la carrière internationale. Puis nous avons promu deux jeunes talents un ténor et une pianiste dans l'église de Piac à Saint Paul d'Espis.



AUVILLAR EN MUSIQUE prépare avec enthousiasme la saison 2025 sur le thème du voyage.

Deux jeunes musiciennes, une violoniste et une accordéoniste, nous proposeront leur

«carnet de voyage» à Donzac. Doriane GABLE, au violon, une enfant du pays, jouera dans un quintette à cordes avec nos amis solistes de l'opéra de Paris à Auvillar. Notre été sera inspiré par un pianiste anglais de renom international à Montjoi. La saison se clôturera par un quatrième concert au mois de novembre.

La présence de ces musiciens de grand talent, nous a permis d'initier un partenariat avec l'école de musique de Valence d'Agen et avec d'autres écoles du département.

Tout cela est possible grâce à une formidable équipe et au soutien sans faille de la municipalité d'Auvillar, de la Communauté de Communes des Deux Rives et des autres sponsors privés et publics. Merci à nos adhérents et au public fidèle et toujours plus nombreux.

Quel plaisir de voir nos artistes se produire dans des salles combles et chaleureuses!

Club des Aînés

Cette année, le Club a visité la ferme du Ramier à Montauban suivie d'une visite guidée de la chapellerie de Caussade. Nous avons accueilli les enfants du cours moyen d'Auvillar pour un loto.

A la rentrée de septembre, nous avons dégusté un succulent couscous et en novembre nous profiterons d'un spectacle de Cabaret.



Les Tontons font leur Cinéma

Le festival Étoiles & Vieilles Bobines



Les années se suivent et ne se ressemblent pas toujours, et, contrairement à l'an passé, les étoiles étaient vraiment alignées pour ce rendez-vous 2024 ! La sixième édition du festival du film classique en plein air d'Auvillar a connu cette année un franc succès : une météo agréable, un calendrier sans problèmes, des films de qualité et une 5^e soirée qui fut la 1^{ère}... et qui a emporté l'adhésion ! Cette année en effet, le festival avec une formule augmentée sur cinq soirées et six films autour du thème « Quand le cinéma se donne en spectacle » a encore réjoui les spectateurs.

Le samedi après-midi, le Disney à la salle des fêtes en direction des enfants, cette année Dumbo, s'est bien installé dans le programme du festival. Les animations d'avant-spectacle, souvent repérées dans le catalogue « Étonnant Été » du TGAC (Tarn & Garonne Arts et Culture), ont été de grande qualité, que ce soit la voix jazzy de Gwen, ou les groupes qui ont su électriser repas et soirées comme WIB (Where is Brian), les incroyables 400 Strings et leurs ukulélés, ou encore le Radiophonic West Band place de la Halle. La Baravan' des Tontons et les nombreux foodtrucks ont également ravi papilles et gosiers.



Un retour sur le programme ? Un magnifique Lubitsch, *To be or not to be*, projeté dans le domaine de Thermes chez Thierry et Lucas, accompagné de la cuisine des Tontons fort appréciée... ! Un Renoir et pas des moindres avec *French Cancan*, dans la douceur du couchant sur le port... ! Qui veut la peau de Roger Rabbit, le film de la Cinémathèque sur l'esplanade du château... ! Dans l'église et non sur le parvis à cause d'un orage menaçant... Chantons sous la pluie de Stanley Donen et Gene Kelly, le chef-d'œuvre absolu de la comédie musicale hollywoodienne... ! *The Artist* de Michel Hazanavicius, en Ciné Concert, sur notre fameuse Place de la Halle... un enchantement pour les yeux et les oreilles, d'autant que des projections lumineuses magnifiaient le site !

L'année ciné des Tontons

Mais les Tontons, ce sont aussi les rendez-vous mensuels de leur ciné-club au cinéma théâtre Apollo de Valence d'Agen. Une formule gagnante qui compte aujourd'hui presque 170 adhérents dans cet esprit ciné-club qui veut faire découvrir et redécouvrir de grandes œuvres cinématographiques d'avant 1980, échanger et débattre, le tout agrémenté d'une belle ambiance amicale. Une bonne dizaine de séances sont prévues dans l'année le 3^e ou 4^e vendredi de chaque mois... La règle du jeu ? Prendre une carte d'abonnement annuelle de 10 € qui permet un droit d'entrée de 4 € par séance tout compris (mais conditions habituelles du cinéma pour les non-adhérents). Notons que pour ce dernier trimestre, la dernière séance de l'année sera une séance surprise résultant du choix des adhérents par leur vote.

Par ailleurs, cette année a également été marquée par notre participation à la fête inter-associations d'Halloween, où les Tontons ont apporté leur touche cinéphilique et festive pour célébrer cette occasion avec les autres associations locales. En décembre, l'association organisera également une séance de cinéma spéciale pour les écoles d'Auvillar le 19 décembre, pour initier les plus jeunes à la magie du grand écran dans un cadre convivial et éducatif.

Et que vive le cinéma !



Passeuses et passeurs de mots



Lire pour se re-lire.

Si nous avons créé l'association « Passeuses et passeurs de mots » seulement à la mi-avril de cette année 2024, notre activité est née lors du printemps des poètes 2023.

Qu'il nous soit permis de remercier chaleureusement l'équipe de l'Asceau qui nous a accueilli, plus d'un an, au cœur de son association.

Notre projet a pour but de lire pour se relier. Lire à haute voix bien sûr !

À ce jour, depuis le début de l'année, un large public (plus de 600 personnes) a participé à nos activités. Pour l'essentiel, des lectures à haute voix, pour lesquelles près de 60 « passeuses et passeurs de mots » se sont relayés dans des lieux très divers (places de village, librairie, lieu d'accueil de jour, médiathèques, fête des plantes, expositions photos/peintures, maison de retraite, Ehpad, boulangerie, ...).

Au début d'année nous avons consacré du temps à la mise en place d'ateliers « découverte de la lecture à haute voix » animés par l'artiste et comédien Germinal LE DANTEC. Ces ateliers ont permis à une quarantaine d'adhérents d'améliorer leur technique et de mieux maîtriser le stress. Ce fut aussi un temps de découverte et de tissage de liens entre participants.

Porte d'entrée touristique de notre communauté de commune, c'est à Auvillar qu'ont eu lieu une très grande majorité de nos activités.



Nous collaborons généralement avec les autres associations de la commune. Avec l'« Asceau », tout naturellement, pour la foire bio de la brocante et Halloween, mais aussi avec « les Tontons » lors de leur festival de cinéma en plein air. C'est au cours du festival « Survivance » organisé par l'association « Art'Us » que nous avons lu des extraits du livre d'Antoine Vauters : « Mahmoud ou la montée des eaux ». La semaine franco-allemande organisée par la « SFA » fut l'occasion d'échanges de lectures (poètes allemands et poètes français) entre les musiciens allemands et nous. Puis au « VCCA » avec les étudiants de Yale, ou à ARKAD pour l'exposition de peinture de Nanie « poésie de l'instant » et

dernièrement lors la foire au miel organisée par la « Halle aux grains ».

Avec la librairie et la médiathèque d'Auvillar, nous collaborons à l'animation des cafés littéraires. Nous avons aussi réalisé des lectures à haute voix, partagées avec des poètes. La librairie recueille les coups de cœur de nos adhérents qui sont mis en valeur sur une étagère dédiée. Merci à Christelle pour toutes les informations qu'elle diffuse au fil des semaines et pour son accueil si chaleureux.

Par ailleurs, nous avons participé aux grandes manifestations nationales (en collaboration avec le réseau intercommunal des médiathèques) telles que, les Nuits de la lecture (Auvillar, Golfech, Donzac et Valence d'Agen) et, le Printemps des poètes (Auvillar, Saint-Michel). A l'occasion du Printemps des poètes, cette année nous avons pu faire venir trois poètes Tarn-et-garonnais sur les trois week-ends et organiser notre deuxième balade poétique entre la médiathèque et notre librairie avec la participation des doigts du sable (Oud, guitare et chant).



La « Sarabande des mots », véritable marathon des mots où près de 50 lecteurs se sont succédés. Le public était au rendez-vous. Une première expérience qui fut une belle réussite.

A partir de la mi-juillet nous avons initié notre « rendez-vous poétique » hebdomadaire dans le cadre bucolique du jardin Michaud. Neuf

« rendez-vous poétiques » d'une heure ont eu lieu, tous les dimanche matin de 11h à 12h.

Des thèmes différents ont été abordés et ont donné lieu à chaque fois à la production de florilèges (l'été, les poétesses, les poètes d'aujourd'hui, la poésie de langue arabe, espagnole, anglaise et américaine, le spectacle, l'amour). Notre dernier rendez-vous, carte blanche à Germinal sur le thème des poésies chantées fut une belle réussite avec la participation remarquable d'artistes du VCCA.



À la mi-août, la « balade philosophique », animée gracieusement toute une journée par Bernard Bénattar, philosophe du

travail, fut un moment de réflexion joyeux et détendu. Une dizaine d'adhérents avaient pu se libérer pour échanger sur le thème proposé : « pourquoi lire à haute voix ».

Pour l'année 2025, deux projets phares en perspective :

- Fin février/début mars, notre premier loto littéraire où il n'y aura que des livres à gagner, aura lieu à la salle des fêtes d'Auvillar. Des cartons de loto spécifiques sont en cours de réalisation par différentes associations et écoles de la CC2R. Pour ceux qui n'auront pas la chance de gagner, la médiathèque d'Auvillar sera présente et permettra à tous de repartir gratuitement avec un livre de leur choix en prêt.
- Les 26 et 27 juillet 2025, nous organiserons un week-end

en poésie : la poésie, comme un chemin d'échange, de partage, une ouverture à soi comme une ouverture aux autres... Notre volonté est d'organiser un week-end consacré à la poésie sous toutes ses formes avec une programmation éclectique, mais toujours poétique. Écrits et éditions bien sûr, lectures à haute voix, poésies chantées, vidéos, animations, photos, cinéma, danse, jeux et contes seront à l'honneur.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour partager ses moments de convivialité.

Notre assemblée générale aura lieu le 1^{er} février 2025 à la salle des fêtes à 18h.

SFA

La SFA clôture le 10 août dernier, la 28^{ème} semaine musicale avec un intermède musical et poétique associé aux « passeuses et passeurs de mots » sur le parvis de l'église Saint-Pierre d'Auvillar !

Ceci, au lendemain d'un magnifique concert donné par nos amis de Tübingen avec au programme du Hummel, Haydn et Gounod soit un répertoire original servi par des musiciens amateurs talentueux et en pleine forme sous la baguette de leur chef d'orchestre vénéré Hans Walter Maier !

Pour 2024, nous avons pour objectif d'associer des jeunes et moins jeunes musiciens européens (allemands et français du cru) et de permettre ainsi des échanges fructueux ! Nous avons donc eu le plaisir d'accueillir fin juillet le « Quatuor Invierno » composé d'artistes locaux venant de Saint Nicolas de

la Grave qui nous ont joué de la musique argentine et ce le jour de l'ouverture des jeux olympiques ! Ce qui ne nous a pas empêchés d'accueillir près de 100 personnes.

Ensuite l'ensemble local le « terzettino » a chanté accompagné par des musiciens de Tübingen lors d'un impromptu sous la Halle. N'oublions pas le sempiternel « repas musical » toujours aussi prisé par les familles auvillaraïses, des villages voisins ainsi que les pèlerins, 230 repas servis !

Enfin, merci encore au public, aux bénévoles, et à la mairie d'Auvillar qui nous ont accompagnés et aidés lors de cette semaine musicale, que l'aventure se poursuive !!!

Prochaine semaine musicale du 4 au 9 août 2025 inclus avec quelques autres surprises au printemps et à l'automne !

Musée



Les bénévoles de l'Association des Amis du vieil Auvillar ont continué, tout au long de cette année, à faire vivre notre musée et à l'animer, grâce au mouvement de

solidarité de tous.

Le bilan 2024 sera meilleur que l'an passé. Depuis septembre surtout, nous avons reçu de nombreux groupes. Les visiteurs repartent toujours ravis et surpris par la richesse de notre collection et par l'accueil bienveillant qui leur est réservé.

Le samedi des Journées du Patrimoine, la visite commentée s'est prolongée par des saynètes animées par « Cité en Scènes ». A tous, sans oublier les « Joyeux Sculpteurs », nous avons offert le verre de l'amitié fort apprécié. Le dimanche « Passeuses et Passeurs de mots » ont enrichi l'animation du week-end.

L'accueil du groupe « Entraide OPEL GT », 131 personnes ar-

rivées avec 80 voitures, a été organisé en 6 groupes sur 6 lieux de visite, dans le centre du village. Les responsables ont été surpris de l'intérêt porté par ces visiteurs à cette visite commentée particulière, agrémentée par un temps magnifique. Grand merci aux 16 bénévoles qui ont pu participer à cet événement.

L'année se termine. Confiance, bonne humeur et efficacité sont toujours là.

Mais nous n'oublions pas pour autant, SYLVIE et ELSIE qui nous ont quittés beaucoup trop tôt.

Nous vous donnons rendez-vous samedi 25 janvier 2025 à 14h30, pour notre assemblée générale. Bonne fin d'année à tous.



Union Sportive Auvillar Pétanque



L'Union Sportive Auvillar Pétanque a 2 ans d'existence et compte environ une quarantaine

de licenciés. Le club comprend une équipe féminine, une équipe vétérans et deux équipes seniors.

La saison 2024 a bien débuté car notre équipe a remporté le challenge interclubs pour la deuxième année consécutive.

Durant la période hivernale le club a organisé des concours au boulodrome de Valence d'Agen qui ont connu un vif succès.

Plusieurs joueurs et joueuses ont participé aux qualifications départementales. Pas de titre obtenu mais la doublette mixte composée de Valérie MERILLON et Matthew AZAIS a tout de même atteint les demi-finales du championnat de ligue. Une très belle performance !

Une réception regroupant une dizaine de clubs participant à la coupe de France a été organisée le 17 mars à la salle des fêtes. Le repas a été apprécié par tous; un grand merci aux cuisiniers!

Notons le beau parcours en coupe de France de notre équipe qui échoue au dernier tour départemental.

Aux beaux jours les pétanqueurs profitent du boulodrome pour s'entraîner (en journée comme en soirée) et organiser des concours.

Le samedi 08 juin, les licenciés et les élus se sont retrouvés au

boulodrome pour partager un repas et faire quelques parties.

Le 15 août, 3 concours ont eu lieu (2 le matin et un l'après-midi) sous un soleil radieux. Plus de soixante équipes étaient présentes.

Le boulodrome est désormais doté d'un local qui permet d'organiser des réunions et de stocker du matériel dans de bonnes conditions.

La saison sportive se termine de fort belle manière car notre équipe reporte le titre départemental de 4^{ème} division et accède en 3^{ème} division.

Le club remercie la municipalité pour son accompagnement et l'ensemble des bénévoles qui participent toute l'année au développement du club.

Vous souhaitez pratiquer la pétanque et vous investir, l'association sera heureuse de vous accueillir.



Club auvillalais de iaïdo



La réussite sportive a été au rendez-vous cette année grâce aux performances accomplies par Jean-Pierre Noby et Gérard Morel qui ont réussi leur examen de ceinture noire premier dan en début d'année à Canéjan près de Bordeaux.

Le niveau monte progressivement et le club pré-

sentera en cours d'année une autre pratiquante à l'examen de ceinture noire. Trois années de travail, au minimum, sont nécessaires pour pouvoir accéder à cet examen.

Jean-Pierre entre en formation pour devenir enseignant dès novembre. Cette formation se déroule à Eaubonne en Île de France. La présence de deux enseignants lors des cours facilitera la prise en charge des débutants et contribuera à la bonne santé du club.

L'inscription à cette formation n'aura été possible que grâce à la subvention municipale accordée cette année.

La pratique du iaïdo est ouverte à tous dès 14 ans car il n'y a ni chute ni contact.

Nous vous accueillons les mardis et jeudis de 18h à 20h salle des Fêtes d'Auvillar.

Pour nous contacter : auvillar-iaido-ryu@laposte.net

Les Joyeux Sculpteurs



Le 12 décembre 2023 naissait une nouvelle association auvillaraise, « Les Joyeux Sculpteurs » présidée par Francis Brune.

L'association a pour objet d'apprendre la sculpture sur pierre et transmettre un savoir-faire ancestral à toutes les personnes adultes et enfants désireuses de pratiquer cette activité.

Tous les mardis après-midi, les élèves sculpteurs ont rendez-vous à l'atelier 9 rue Marchet où ils sont accueillis par le maître

des lieux Francis Brune. L'adhésion à l'association est de 10€. L'association est très active pour initier les artistes américains en résidence au Moulin à Nef au port siège de la fondation Virginia Center for Creativ Arts (VCCA).



De plus les joyeux sculpteurs participent à de nombreuses manifestations comme les Journées du Patrimoine, la Fête des Savoir-faire à Prayssas en Lot et Garonne, les Comices Agricoles et en 2025 aux Jour-

nées Européennes des Métiers d'Art à Lauzerte.

Contact : Francis Brune 06 08 02 22 82

La Gaule Auvillaraise



Tout le monde se souvient du 20 Juin 2023 et la tempête qui a arraché, entre autres, nombre d'arbres dans le lit des rivières. L'AAPPMA d'Auvillar a pris sa part pour faire le point, sur le Camezon, durant l'hiver, et mesurer les dégâts en vue des lâchers de truites pour l'ouverture du mois de mars. Nos visites de terrain ont précédé le gros travail de déblaiement des arbres, en travers du ruisseau, par les équipes pilotées par Mr Cachard de la CC2R que nous remercions. Ces interventions



ont permis de sauver l'ouverture de la truite du 9 mars chère aux pêcheurs Auvillaraïes.

L'assemblée générale du 18 janvier a été le moment de faire le point sur les cartes vendues. Nous constatons une stabilisation du nombre de pêcheurs à 72, après les pertes enregistrées depuis une dizaine d'années. Les comptes de notre association sont stables, avec un léger bénéfice en fin d'exercice. L'activité de notre garde de pêche particulier, Emye Charnay ne faiblit pas, avec 192 contrôles de terrain et 1530 Kms. Deux nouveaux membres nous ont rejoints au conseil d'administration, après que Pierre Lacoste ait souhaité lever le pied, tout en restant fidèle à notre association. Merci pour tout Pierrot !

Comme chaque année au 15 août, le concours de pêche a eu lieu au lac de Lasbordes en accord avec nos amis de Valence d'Agen.

Enfin, le repas champêtre du 15 septembre a réuni plus de 100 personnes qui se sont régalingées avec le

porcelet à la broche !! C'est toujours une journée particulière de convivialité.



Asceau

Pour l'Asceau, l'année 2024 fut une année riche en collaborations

Le Quiz

Le Quiz de l'ASCEAU s'est tenu à la Salle des Fêtes le samedi 23 mars 2024.

Une vingtaine d'équipes se sont affrontées sur des thèmes variés tels que l'histoire, le sport, la culture, l'écologie, les femmes célèbres...

Après deux années d'un règne sans partage, l'équipe TIRAMISSU TEAM a perdu sa couronne et c'est une équipe essentiellement composée d'enseignants du Collège de Valence d'Agen (Les Touristes, ça ne s'invente pas ...) qui l'a emporté. Habituee des podiums, l'équipe des TONTONS termine deuxième et MANCHOTS PAS MANCHOT troisième.

Rendez-vous le samedi 22 mars prochain pour la huitième édition du Quiz de l'ASCEAU.

Les 10 ans de l'Asceau

C'est en 2014 que l'Asceau fut créée, par quelques utopistes désireux d'accorder leur mode de vie aux valeurs qui étaient, déjà, les leurs.

Une décennie s'étant écoulée, c'était l'occasion de regrouper «la famille» dans la convivialité autour de tant de souvenirs. L'occasion de se réunir avec celles et ceux qui se sont émancipés, mais qui ne sont jamais loin : les Tontons et Les Passeuses et Passeurs de Mots.

L'occasion aussi de dresser, en plus de la table, quelques bilans, et de servir quelques nouveautés.

L'essentiel de l'esprit initial est encore là, et les différentes branches qui constituent l'Asceau sont toujours bien vivaces.

UN PONT DE L'ASCENSION TRÈS ANIMÉ

Une pièce de théâtre

Une première pour nous.

Avec l'aide matérielle et humaine de Cité en Scènes, la branche animation a osé inviter une troupe de comédiens professionnels. Belle soirée culturelle, subtile et populaire dans une ambiance café -théâtre chaleureuse.

Retenterons-nous l'aventure ?

Un BioMarché aux fleurs

Comme chaque année, le BioMarché accueille des horticulteurs et producteurs de plants pour fleurir votre jardin ou préparer votre potager. Une soirée gourmande a permis de se retrouver sous la Halle, accompagnés de lectures de Passeuses et Passeurs de Mots, et de guitares appréciées, notamment celle d'un jeune auvillalais.

Un concert

Une première encore.

Après une conférence de Marcel Pérès, spécialiste de musique médiévale, le chœur du Cirma a baigné l'église Saint

Pierre de ses chants de musiques anciennes.

Une chance pour Auvillar : des musiques de styles divers trouvent ici des écrans dans lesquels elles sont mises en valeur.

Des BioMarchés

Le marché bio du 2^{ème} mercredi du mois continue à se tenir sous La Halle. Ce rendez-vous mensuel se clôture toujours autour d'un repas bon enfant et peu onéreux. Pour plus d'agrément encore, il s'est rapproché d'enseignes de restauration auvillaises (Pizzeria, Bistrot du Coin, Horloge), s'est délocalisé à Bardigues, en collaboration avec l'Epi et l'Iris Café, avant de rallier le circuit des crèches et la Coquille le 11 décembre à Saint Antoine.

Les Rencontres

Les «Rencontres Science et Conscience» des 18 et 19 mai 2024 ont réuni entre 80 et 160 personnes pour chacune des 6 conférences.

C'est une belle réussite. Merci aux 20 bénévoles, conférenciers et animateurs qui ont travaillé tout le week-end.

Plusieurs conférences ont été filmées et se trouvent en lien sur notre site Web.

La version 2025 est déjà largement programmée avec un thème passionnant : Le féminin sacré



Pour plus d'information : <http://rencontres-science-conscience.com>

La Foire Bio et Brocante

Les 13 et 14 juillet tombant cette année sur un week-end, nous nous sommes joints à la Halle aux grains pour associer notre Foire Bio et Gourmande à la tradi-



tionnelle Brocante.

Le temps était de la partie, il fut donc très agréable le samedi soir de finir attablés, accompagnés de lectures de Passeuses et Passeurs de Mots, et d'un concert des Pim Floy, puis le dimanche, d'une belle musique du monde avec le Trio Figueris.



Le Marché des Doigts de Fées

Pour la seconde édition, le 29 septembre, une vingtaine d'exposants se sont réunis afin de valoriser le « fait-main » et le recyclage avec l'aide des animations du SMEEOM Moyenne Garonne. Un défilé autour de la chemise a animé l'après midi. La section Doigts de Fées a également proposé un samedi « Cuisine indienne », une animation « Photophores » lors de la Foire bio de juillet et plus récemment un après-midi « bricolons un fantôme pour Halloween » à la librairie « Au chemin des livres ».



La Foire au miel

Nouvelle collaboration entre l'Asceau et la Halle aux grains, ainsi que Passeuses et Passeurs de Mots portés par la nouvelle sono achetée collectivement par plusieurs associations du village.

Et l'Office de Tourisme Intercommunal accueille l'exposition «Le Génie de abeilles».

La vie de la ruche en quelque sorte, que la Halle aux grains vous fait déguster dans ses cadres.

Un Halloween partagé



Halloween fut un autre moment de collaboration entre les associations du village et la librairie, ainsi que la Bibliothèque.

L'Asceau pour la décoration de la rue du Palais et la coordination, ce qui a permis des animations de 14h30 jusqu'au bout de la nuit.

Une enquête au club squash pour les plus de 10 ans, des lectures à voix hautes des Passeuses et

Passeurs de mots à la librairie «Au chemin des livres», une séance de ciné avec les Tontons. Mais aussi la troupe de la Biblio avec Cornebidouille, Cité en scènes avec le médium Arnacus, sans oublier le Flashmob des Auvillarais. Et pour terminer, une belle soirée d'Auvillar en Fêtes.

Une amie s'en est allée

Fin septembre, celle qui était présente au tout début de l'Asceau, à l'origine du quiz et de l'animation liée à Halloween, nous a quitté.

Conformément à son souhait, nous avons fait un don à EndoFrance. Un juste retour quand on repense à ce qu'elle a donné à l'Asceau, à d'autres associations, et au village.

Laissons à Elsie le mot de la fin :

« On avait besoin d'argent pour pouvoir lancer le poulailler car il y avait beaucoup de dépenses. J'avais proposé d'organiser une soirée quiz pour récolter de l'argent. La réaction au tout début n'était pas terrible car beaucoup se demandaient comment ça allait se passer. «si je sais la réponse, est-ce que je lève la main ou faut-il appuyer sur un buzzer ?»

On n'avait que 10 tables pour la première soirée. Nous étions très contents de voir le succès.

Et encore plus contents que ça continue avec autant d'enthousiasme. »

Arkad

ARKAD cette année a ouvert la Saison 2024, le 15 Avril avec une exposition d'œuvres picturales «petits formats» de Mary Day et NANIE suivie de Science et Conscience, organisé par l'ASCEAU, pendant le WE de Pentecôte.

Du 22 Mai au 12 Juin

Installation des œuvres calligraphiques de Marie-Edmée SEGUIN et des encres sur papier, des toiles et céramiques de François GALLISSAIRE, bien connu à Auvillar.

15 Juin au 15 Juillet

Exposition retrospective des œuvres de Julien CASSINI, Artiste et Plasticien Lot-et-Garonnais, qui nous a présenté des œuvres de plusieurs périodes.

Du 21 Juillet au 4 Août

Festival Survivance avec une exposition d'une dizaine d'Artistes : peintres, sculpteurs et photographe. Un petit clin d'œil à Florence MALCOMBE qui vient de Charente maritime, dans le cadre du festival, pour la 3^{ème} année.

Suivi pendant le mois d'Août d'une belle exposition de toiles de Frédérique MANSLEY de LAMAGISTERE et de Blandine INSLER de RENNES

Septembre

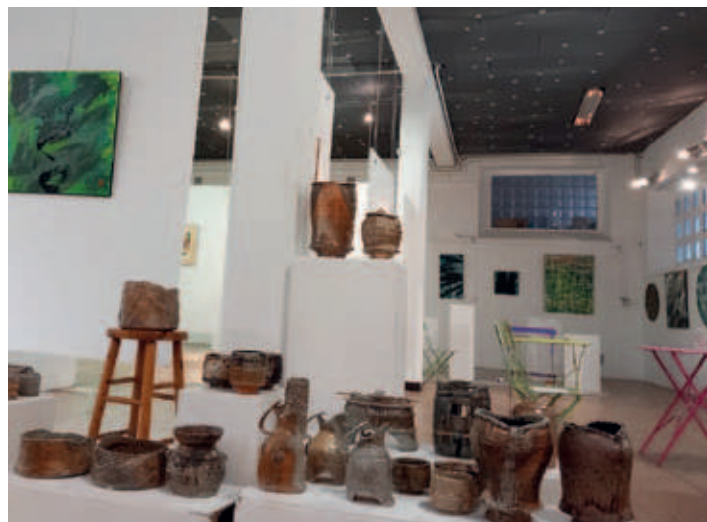
Exposition des œuvres de NANIE «poésie de l'instant» avec en clôture des poèmes lus par les Passeuses et Passeurs de mots, pour un agréable moment de partage.



Octobre

Pour la 3^{ème} année Lorca MORELLO est venue en résidence à Arkad et a mis en place une installation de ses œuvres peintures et céramiques qui ont eu beaucoup de succès.

Cette année, et pour la première année, nous bénéficions d'un chauffage qui nous permet de prolonger notre activité jusqu'au Marché de Noël avec sculptures de bronze et peintures de NANIE.



Cité en Scènes

Retour sur une année exceptionnelle

Le 7 mai : Apéro-Théâtre organisé avec la complicité de l'AS-CEAU. « Gilbert », pièce musicale de et avec Sonia Bester, Romain Francisco et Sylvain Mossot. La performance des trois comédiens a été vivement appréciée et la soirée connue un réel succès.

5- 6 et 7 juillet : Midi 10(x6). Théâtre au jardin

Depuis plusieurs années, nous souhaitons évoquer cette histoire auvillaraise liée à la période douloureuse de la deu-



xième guerre mondiale. L'écriture collective qui s'appuie sur nos nombreuses lectures et les multiples témoignages a été conduite par Sonia Bester sous



forme de plusieurs ateliers. « Midi dix (x6) » a permis de mettre en lumière la générosité, la fraternité et le courage qui ont animé notre territoire en cette période.

C'est sous forme de comédie familiale que l'intrigue sera dévoilée dans le superbe patio de l'office de tourisme à Auvillar. Nous avons accueilli avec beaucoup de joie les jeunes, pour interpréter les enfants sauvés de la haine dévastatrice. Malgré la pluie qui a perturbé la représentation du samedi, le succès fût au rendez-vous. Plus de 300 spectateurs et beaucoup de marques d'encouragement.



25 août : « Une histoire sans parole » Dans le cadre du festival de cinéma de plein-air des Tontons, nous nous sommes hasardés à un nouveau genre, le théâtre muet pour annoncer le film du dimanche soir, « The Artist ». Une expérience riche et jubilatoire qui a surpris et amusé les amateurs du marché du dimanche matin.



14 septembre : « Le trésor à la carte ». Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, Cité en Scènes a présenté une parodie de la célèbre émission télé qui avait effectué le tournage « de la rose des vents » dans notre belle cité, quelques semaines plus tôt. Malheureusement, en ce jour de septembre, une pluie froide et intense a contrarié le jeu des comédiens. Un magnifique buffet organisé par les amis du Veil Auvillar a récompensé les courageux spectateurs.

31 octobre : «Arnacus-Médium» Un public pluriel, souvent costumé, des plus jeunes accompagnés des parents aux ados, tous ont suivi les invocations des esprits et défunts sous la halle parée des couleurs d'Halloween.



Toutes les saynètes et les pièces sont créées et interprétées par les amateurs de Cité en Scènes. Quel que soit le thème abordé, des touches d'humour per-

mettent de présenter des spectacles destinés à tous les publics.

Notre prochain rendez-vous est fixé au 14 décembre, où nous serons présents au Marché de Noël avec des lectures de contes pour enfants et le célèbre vin chaud pour les plus grands.



Garoust

L'année 2024 est marquée par le déplacement de notre association « Garoust » chez nos amis Servantais.

Cette année, Garoust avait fait le choix de ne pas demander d'encouragement à la mairie, environ quarante personnes ont participé à cet échange en Bretagne.

En plus de l'accueil chaleureux, un programme copieux nous attendait durant le weekend de l'Ascension, avec la visite de Vannes, croisière du tour du Golfe du Morbihan et escale sur l'île aux Moines.

La paëlla du 07 juillet, le repas moules-frites du 11 novembre sont organisés et préparés grâce au bénévolat de la cinquan-

taine d'adhérents qui forme notre association, nous les remercions vivement.

Nous remercions aussi les personnes qui s'inscrivent à chaque repas, cela nous permettra de recevoir pour le 28^{ème} échange nos amis bretons de Saint-Servant-sur-Oust durant le weekend de l'Ascension 2025.

Si des personnes souhaitent rejoindre notre association, nous les accueillons avec plaisir.

Notre assemblée générale se tiendra le vendredi 24 janvier 2025 à 19h00 à la salle des fêtes.

Belle fin d'année à tous.

Association Gym et Yoga

L'association Gym et Yoga connaît un joli succès avec le nouveau cours de Pilates et Bien être du dos, le lundi de 19h15 à 20h15 à la salle des fêtes, notre animatrice Béatrice Arnaud nous propose des séances selon la méthode du Docteur De Gasquet.

La gym a lieu le mardi de 8h45 à 9h45 et est animée par Béatrice.

Le Yoga se tient le mercredi de 20h à 21h30 et est proposé par Marie Vezio.

Nous organisons tout au long de l'année des ateliers ouverts à tous, un samedi par trimestre.

Il est possible de s'inscrire en cours d'année, si vous le souhaitez, des cartes de 10 ou 15 séances sont proposées.

Sportivement.



Jetons moins trions mieux

A Auvillar il est prévu d'implanter trois bacs de collecte en points d'apport volontaires :

- Parking de la salle des fêtes
- Parking des Moines/Gendarmerie
- Esplanade du port

Premières sessions de distribution de composteurs pour Auvillar:

- Lundi 16 décembre 2024 à la salle des fêtes à 09h30 et 11h
- Mardi 7 janvier 2025 à la salle des fêtes à 09h30 et 11h

Pour tout renseignement voir la mairie.

Smeecom
moyenne Garonne

**DISTRIBUTION GRATUITE
DE COMPOSTEURS**

AUVILLAR, salle des fêtes

Lundi 16 décembre à 9h30 et 11h00

Le composteur vous sera remis après une formation de 45 min.





INSCRIPTION OBLIGATOIRE

au 05 63 29 09 97 ou
www.smeecom-moyennegaronne.fr

Offre réservée aux administrés du Smeecom moyenne Garonne, dans la limite d'un composteur par foyer tous les 10 ans

Le tri des déchets alimentaires progresse

La loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose depuis le 1er janvier 2024 le tri à la source des déchets alimentaires pour les valoriser en compost  ou en biogaz .

Il s'agit d'une véritable opportunité pour réduire le poids de nos ordures ménagères. En effet, les déchets alimentaires représentent 40 % de notre poubelle grise soit près de 3 000 tonnes à l'échelle du syndicat. En outre, mettre en œuvre le tri à la source de ces biodéchets permet de capter leur valeur agronomique et énergétique dans une logique d'économie circulaire et, sur un plan financier, de limiter la hausse des coûts du service public de collecte des déchets.

1 2 3 solutions pour les ménages

Selon le type d'habitat, **compostage individuel en bac**, **compostage partagé** ou **collecte en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)** sont les trois solutions proposées par le Smeeom aux ménages pour répondre à ces enjeux, en plus des pratiques traditionnelles (poules, compostage en tas, etc.).

1 Déploiement du compostage individuel en bac



Pour qui ?

Pour tous les ménages disposant d'un **espace extérieur privatif** et jetant encore des déchets alimentaires à la poubelle.



Quel accompagnement du SMEEOM ?

Dotation **gratuite** d'un **kit de compostage** (un composteur + un seau + un guide de compostage) **lors d'une session de formation** de 45 minutes en lieu public. Un seul kit par foyer tous les dix ans.

Quand ?

Maintenant ! Notre premier planning comporte 198 sessions de formation et s'étale sur 57 jours jusqu'à février 2025.

A partir du printemps 2025, des sessions seront proposées le samedi dans les communes les plus denses.

Comment ?

Pour consulter nos dates de sessions et vous inscrire : www.smeeoom-moyennegaronne.fr ou au 05 63 29 09 97.

2 Déploiement du compostage partagé



Pour qui ?

Pour les habitants **SANS espace extérieur privatif** dans les communes d'**Auvillar, Bardigues, Beaumont-de-Lomagne, Castelsagrat, Clermont-Soubiran, Donzac, Dunes, Faudoas, Golfesch, Lacour, Lamagistère, Lamothe-Cumont, Larrazet, Le Pin, Pommevic, Malause, Mansonville, Marsac, Maubec, Montaigu-de-Quercy, Montjoi, Roquecor, Saint-Amans-du-Pech, Saint-Antoine, Saint-Michel, Saint-Paul-d'Espis, Sérignac et Vigeron** et désireux de s'inscrire dans un projet de compostage partagé.



Quand ?

A partir de 2025 sauf pour Belbèze, Lacour et Malause déjà opérationnels.

Comment ?

Un site de **compostage partagé** est un espace qui se construit et se gère à plusieurs. Il suppose une implication forte des participants ainsi qu'une coopération entre les partenaires; Le suivi du site de compostage est assuré par des apporteurs volontaires, **les Référents de Site**, encadré par le Smeem moyenne Garonne pour les principales opérations.

Pour vous inscrire sur un site de compostage partagé ou devenir Référent de Site : www.smeem-moyennegaronne.fr ou 05 63 29 09 97

3 Collecte des déchets alimentaires en Point d'Apport Volontaire



Pour qui ?

Pour **tous les habitants SANS espace extérieur privé à Au villar, Beaumont-de-Lomagne, Donzac, Dunes, Espalais, Golfech, Lamagistère, Larrazet, Lavit, Pommevic, Malause et Sérignac**, vous pourrez déposer vos déchets alimentaires dans des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) qui seront installés à compter de janvier 2025.

Quand ? A partir de janvier 2025.

Comment ?

Ces déchets seront collectés par un camion équipé d'un hayon, nous permettant de remplacer chaque bac plein par un bac propre et désinfecté. Ils seront ensuite acheminés au méthaniseur de Le Pin où ils seront transformés en biogaz et en engrais naturel.

Nous vous informerons début janvier de la localisation de ces nouveaux points d'Apport Volontaire ainsi que **des dates et lieux de retrait du seau** qui vous permettra de stocker vos déchets alimentaires et les transporter jusqu'au P.A.V..



Des avancées du côté des éco-organismes



Depuis le 1er janvier 2024, les particuliers peuvent déposer chez les professionnels de l'automobile disposant d'une surface de vente supérieure à 250 m² jusqu'à **huit pneus usagés par an sans obligation d'achat**, conformément à l'article R 541-160 du code de l'environnement.

Pour plus d'informations : www.aliapur.fr

Depuis le 1er janvier 2023, vous pouvez donner une **seconde vie à vos jouets, objets de bricolage et de jardinage et vos articles de décoration textile**.

Comment ? Grâce à deux nouvelles filières de réemploi et de recyclage nationales gérées par Ecomaison, éco-organisme agréé par l'Etat.

En pratique, **trois solutions s'offrent à vous** : 1. Donnez-les à des structures de l'économie sociale et solidaire type ressourceries. 2. Déposez-les dans des enseignes de jouets, de bricolage et jardinage ou de décoration. 3. Déposez-les en déchèterie, des contenants spécifiques sont à votre disposition.



Suivez notre actualité
sur notre site internet
et notre page facebook



SMEEOM Moyenne-Garonne - 205, route des deux ponts - 82340 Au villar - Tél. : 05 63 29 09 97
E-mail : contact@smeem-moyennegaronne.fr - Site internet : www.smeem-moyennegaronne.fr

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

Vous habitez dans
un rayon de 10 km
autour d'une centrale
nucléaire



J'ANTICIPE
et JE VAIS RETIRER
mes comprimés d'iode



Gratuit
—
en pharmacie
sans justificatif



En partenariat
avec



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



vosre enfant est collégien

vous avez peut-être droit à

l'aide du Conseil départemental

Pour tous les collégiens bénéficiaires des bourses nationales

les 3 conditions pour en bénéficier

- ▶ vous êtes **domicilié en Tarn-et-Garonne**
- ▶ votre enfant est **scolarisé dans une classe niveau collège** (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) en tant qu'externe ou demi-pensionnaire
- ▶ votre enfant est **bénéficiaire des bourses nationales**

ou **vosre enfant est interne**

- ▶ **cette aide est élargie à tous les collégiens internes boursiers ou non boursiers, scolarisés dans un établissement public ou privé du Tarn-et-Garonne ou hors du département, dans une classe niveau collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème})**

NOUVEAU

pièces justificatives obligatoires


pour le dépôt de la demande à effectuer en ligne (voir au verso)

- ▶ **pour tous les élèves :**
 - > **justificatif de domicile de moins de 6 mois** au nom du responsable légal (*quittance loyer ou facture électricité ou gaz ou eau*)
 - > **Relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN)** au nom du responsable légal
- ▶ **et**
- ▶ **pour les élèves inscrits en collèges publics ou privés ou CNED :** notification d'attribution de la bourse nationale de collège 2024/2025 (du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse)
- ▶ **pour les élèves inscrits en 3^{ème} prépa-métiers :** notification d'attribution de la bourse nationale d'études du second degré de lycée 2024/2025 (du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse)
- ▶ **pour les élèves inscrits en 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole :** notification d'attribution de bourse sur critères sociaux 2024/2025 (du Ministère de l'Agriculture)
- ▶ **pour les collégiens internes :** joindre également un certificat de scolarité



tournez SVP ▶

pour effectuer la demande en ligne

 ouverture du service en ligne **du 7 octobre 2024 au 7 février 2025**



aller sur le site internet du Conseil départemental **tarnetgaronne.fr**
rubrique « **JEUNESSE, EDUCATION** »

> **Aide aux collégiens 2024/2025**

> descendre et cliquer sur **Espace de demande en ligne**

1 vous avez déjà créé un compte :

> « **Connectez-vous à votre espace personnel** »

en reprenant vos identifiant et mot de passe utilisés lors de la précédente demande

2 pour créer mon compte en cas de première utilisation de ce service :

> cliquer sur « **Créez-en un** »

> saisir les informations demandées

> à partir du courriel reçu dans votre boîte mail **valider votre demande**

> cliquer sur **Écran de connexion** puis identifiez-vous avec votre mot de passe

> déposer votre demande



conseils

> **déposez 1 demande pour chaque enfant**

> **avant de saisir la demande, numérisez les pièces justificatives indiquées au recto** (pdf, jpeg, doc, capture écran, photo)

> **notez bien vos identifiant et mot de passe, ils vous seront demandés à chaque connexion**

> **ne pas oublier de VALIDER pour finaliser la demande**

> **date limite de réception 7 février 2025**

l'aide du Conseil départemental

- ▶ pour les élèves boursiers échelon 1 = 50 €/an
- ▶ pour les élèves boursiers échelon 2 = 100 €/an
- ▶ pour les élèves boursiers échelon 3 = 200 €/an
- ▶ pour les élèves internes boursiers échelon 1 et 2 et les élèves non boursiers = 100 €/an
- ▶ pour les élèves internes boursiers échelon 3 = 150 €/an

vous recevrez l'aide du Conseil départemental en un versement unique avant la fin de l'année scolaire

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne - direction des collèges

100 boulevard Hubert-Gouze - BP 783 - 82013 MONTAUBAN cedex

05 63 91 82 00 - **aideauxcollegiens@tarnetgaronne.fr**



le Conseil départemental **aux côtés de tous les collégiens**



C'est La Vie



NAISSANCES :

- Luciana MARAVAT, le 28 février 2024
- Rachel MONSET, le 06 août 2024



MARIAGES :

- Philippe VICENTINI et Maryline HERBOTS, le 08 mars 2024
- Hugues DESMYTTERE et Nadège DRAPPIER, le 1er juin 2024
- Denise MOURASSE et Julie CHARRUEAU, le 22 juin 2024



DÉCÈS :

- Gérard LEHEUX, le 06 février 2024, 81 ans
- Lucette COMBAREL, le 24 février 2024, 93 ans
- Jean-Bernard LATRILLE, le 29 mars 2024, 79 ans
- Reine FALC, le 07 avril 2024, 88 ans
- Jérôme TAMIETTI, le 18 avril 2024, 49 ans
- Andrée GEORGES, le 05 mai 2024, 92 ans
- Raymonde DASSONVILLE, le 02 juin 2024, 87 ans
- Claude MADAULE, le 20 juin 2024, 82 ans
- Sylvie CLÉDE, le 02 juillet 2024, 61 ans
- Cyril SALESSES, le 17 juillet 2024, 45 ans
- Thomas POZZO di BORGIO, 22 août 2024, 31 ans
- Elsie UNDERWOOD, le 27 septembre 2024, 64 ans

